

## SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES NADEAU

En 28 ans, des milliers de kilomètres de cours d'eau ont ainsi été creusés pour en faire des fossés efficaces du point de vue agricole.

## Les agriculteurs ont dénaturé plus de 20 000 km de cours d'eau depuis 28 ans

Louis-Gilles Francoeur

LE QUÉBEC a « artificialisé » au cours des 28 dernières années entre 20 000 et 25 000 kilomètres de petits cours d'eau dans ses bassins versants agricoles, pour la plupart situés dans la vallée du Saint-Laurent.

Les politiques gouvernementales qui ont permis de transformer les petits cours d'eau en fossés bien droits avaient pour but d'accroître la productivité des terres agricoles. On se rend compte aujourd'hui qu'en ce faisant on a détruit des milieux naturels et permis une érosion importante des terres.

Cette « artificialisation » majeure du système hydrique québécois apparaît dans un bilan cumulatif des interventions de creusement, dragage, redressement, reprofilage et de nettoyage entrepris par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du programme Sol-Plus entre 1963 et 1991. En juin dernier, le ministère québécois de l'Environnement n'avait pas encore obtenu ces données de l'Agriculture pour les inclure dans son bilan environnemental. Il réclame ces données, dont LE DEVOIR a obtenu copie, depuis des années.

Cette « artificialisation » du milieu hydrique québécois est le résultat de deux stratégies gouvernementales, l'une visant à installer des drains massivement dans les champs pour en faire sortir l'eau plus tôt au printemps afin de faire démarrer plus rapidement les cultures, et l'autre, pour utiliser les cours d'eau naturels comme fossés agricoles, capables d'évacuer rapidement toute cette eau vers le fleuve et ses principaux tributaires.

En plus d'« artificialiser » légalement jusqu'à 80 % des cours

d'eau dans certaines régions, ce programme gouvernemental a eu des impacts majeurs sur l'environnement et l'agriculture. En plus de détruire presque totalement les milieux les plus névralgiques pour la reproduction des espèces aquatiques dans les arêtes fines de l'écosystème provincial, ce programme a fortement contribué à l'érosion des terres agricoles. Et, conséquence nouvelle, il semble causer aujourd'hui des pénuries d'eau en été dans plusieurs bassins versants, pénuries que Québec veut maintenant corriger par la construction de barrages sur ce qui reste des cours d'eau agricole, portant un coup fatal aux espèces qui se retrouvaient emprisonnées dans de véritables dépotoirs aquatiques remplis d'engrais et de pesticides.

Selon les informations obtenues, les contribuables ont dépensé plus de 100 millions \$ entre 1963 et 1991 pour financer via Sol-Plus quelque 59 292 interventions de « réforme » sur ces cours d'eau que la nature avait sculptés de façon aussi erratique.

En 28 ans, 40 320 kilomètres de cours d'eau ont ainsi été creusés pour en faire des fossés véritablement efficaces du point de vue agricole.

Mais selon les sources du DEVOIR dans ce dossier, il faut couper à peu près en deux la distance vraiment « artificialisée » car des travaux ont été effectués à quelques reprises sur les mêmes cours d'eau, trop de terre ayant tendance à s'y accumuler en raison de la forte érosion déclenchée par les méthodes cul-

Voir page A-4: Agriculteurs

L'agriculture, héritage ou dette? Page B-1

# L'OEA accentue sa pression sur les putschistes en Haïti

## Les États-Unis et la France réclament le retour d'Aristide

d'après AFP, Reuter

RÉUNIS toute la journée hier à Washington, les États membres de l'OEA (Organisation des États américains) ont examiné les nouvelles mesures à prendre en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti.

Deux mesures principales sont envisagées : l'imposition d'un embargo commercial total et l'envoi d'une force militaire interaméricaine.

L'OEA s'est montrée ferme dans son refus de laisser les putschistes imposer leur solution, soit la nomination d'un président intérimaire. Cette solution a aussi été rejetée ca-

tégoriquement par les États-Unis et la France qui l'ont qualifiée d'anti-constitutionnelle et d'inacceptable. Les deux pays ont réclaté le retour de Jean-Bertrand Aristide, dans sa fonction de président élu.

Pendant ce temps à Port-au-Prince, le parlement entérinait la nomination de Joseph Nerette comme président intérimaire et destituait le premier ministre René Prével.

Quant au président déposé, il proposait hier l'envoi dans la capitale haïtienne d'une mission civile en vue de rétablir la démocratie.

À Washington, où siégeaient encore tard hier soir les membres de

l'OEA, le Venezuela, l'Argentine et la Bolivie semblaient être les pays les plus enclins à appuyer l'envoi d'une force militaire interaméricaine de paix en Haïti.

Joseph Nerette, magistrat à la Cour de cassation, a prêté serment lors d'une cérémonie boycottée par les diplomates occidentaux et 48 des 108 parlementaires haïtiens, qui protestaient contre l'éviction du président Jean-Bertrand Aristide.

Assis au premier rang, le général Raoul Cédras, instigateur du putsch, et six autres officiers ont assisté à la cérémonie, présidée par le chef du Sénat, Dejean Bellizaire.

Le juge Joseph Nerette avait été officieusement nommé lundi président par intérim par le parlement, contraint à prendre cette décision sous la menace d'armes automatiques brandies par des militaires.

Moins de la moitié des 81 membres de la chambre basse ont signé lundi le document qui, dans les faits, accreditait la version de l'armée selon laquelle le père Aristide a quitté le pays volontairement et provoqué une vacance du pouvoir.

Des soldats lourdement armés appuyés par plusieurs chars ont patrouillé dans la capitale haïtienne du

Voir page A-4: L'OEA



PHOTO AP

Des soldats entourent le palais législatif de Port-au-Prince au moment où les parlementaires votent la nomination d'un président intérimaire. Joseph Nerette a été confirmé officiellement dans cette fonction hier.

## Ottawa tente à nouveau de resserrer le processus de libération conditionnelle

d'après la Presse Canadienne

OTTAWA — En vertu d'un projet de loi sur la réforme du processus de libération conditionnelle déposé hier, les criminels violents resteraient plus longtemps en prison, les auteurs de crimes sans violence seraient libérés plus rapidement et les victimes d'actes criminels seraient tenues au courant des procédures de libération conditionnelle.

C'est la troisième fois depuis 1988 que le gouvernement conservateur indique son intention de réformer le système des libérations conditionnelles, sans que les mesures annoncées soient adoptées.

Cette fois, le Solliciteur général Doug Lewis a assuré qu'il ferait tout pour que le projet de loi soit adopté au début de l'an prochain.

La législation permettrait entre autres aux juges d'obliger les auteurs de crimes avec violence et les trafiquants de drogue à rester en prison jusqu'à ce qu'ils aient purgé au moins la moitié de leur peine avant d'avoir droit à une libération conditionnelle, plutôt qu'un tiers comme

c'est actuellement le cas.

Les criminels dangereux, qui ne peuvent actuellement être libérés sous condition qu'après avoir purgé au moins deux tiers de leur peine, pourraient devoir purger la totalité de celle-ci. Les agressions sexuelles contre les enfants, le trafic de drogue et le blanchissage d'argent d'origine criminelle seraient ajoutés aux crimes qui entrent dans cette catégorie.

En revanche, les auteurs de crimes non violents jugés non dangereux auraient droit à une « révision accélérée » de leur cas et seraient admissibles à une libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de leur peine.

Enfin les victimes pourraient exiger d'être tenues au courant des décisions prises concernant la libération conditionnelle des criminels et pourraient même, dans certaines circonstances, assister aux audiences sur la demande de libération conditionnelle des prisonniers.

Le solliciteur général estime que

Voir page A-4: Libération

## L'avenir de la proposition constitutionnelle s'assombrit

### ■ Les débuts du comité Castonguay-Dobbie rappellent les ratés de Spicer ; Bob Rae défend l'union économique

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

L'ÉTAT de la proposition constitutionnelle fédérale et l'organisation chambrante du comité Castonguay-Dobbie chargé de la véhiculer auprès de l'opinion publique inquiètent de plus en plus les provinces.

Hier, alors que le comité fédéral quittait Ottawa pour sa première étape, l'Île-du-Prince-Édouard, plusieurs capitales évoquaient, en parlant de l'allure du décollage du groupe de Claude Castonguay, les ratés du Forum des Citoyens de Keith Spicer. « C'est comme Spicer, note ainsi Wally Fox-Decent, le président de la commission constitutionnelle du Manitoba. On ne sait pas ce qu'ils vont faire au juste. »

En même temps, inquiet du décollage du projet fédéral au Québec, le premier ministre ontarien Bob Rae a

pris sur lui de ressusciter à sa façon le projet d'union économique d'Ottawa.

« Si cette ronde-ci ne réussit pas à produire une union économique et sociale très forte, il faut reconnaître que l'alternative est claire, a prévenu Bob Rae dans un discours prononcé dans la capitale fédérale. Si le pays ne peut pas tenir ensemble il va s'écrouler et si ça se produit, le courant va nous entraîner vers les États-Unis. »

De telle sorte que, malgré les réserves qu'il a lui-même manifestées quant à la formulation actuelle du projet d'union économique, le premier ministre ontarien avertit maintenant les Québécois qu'il est incontournable.

« Il faut être réaliste dans ces discussions, la coopération économique est essentielle pour l'avenir non seulement du Canada mais du Québec,

de l'Ontario », énonce-t-il longuement en français. « Il faut donc reconnaître qu'il y aura la nécessité d'avoir des institutions en commun, des institutions économiques, sociales, politiques, qui vont marcher ensemble et où tout le monde n'aura pas exactement les mêmes pouvoirs que si on était indépendant. Ça, c'est la réalité du monde moderne. »

Dans l'entourage du premier ministre ontarien, on reconnaissait hier être inquiet de l'état de la proposition fédérale, en particulier au Québec. « Elle respire avec difficulté », diagnostique un haut fonctionnaire qui note que personne ne se précipite pour en vendre les mérites.

Un diagnostic corroboré par le lieutenant politique du Québec de Brian Mulroney. Tout en promettant lui-même de faire des interventions à ce sujet au Québec, y compris à Montréal prochainement, Benoît

Voir page A-4: L'avenir

## Le PLC-Québec ne payait pas son loyer...

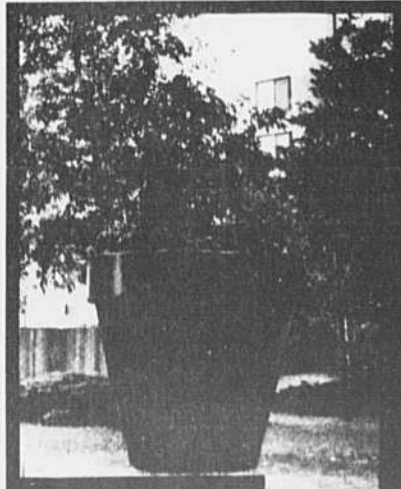
Pierre O'Neill

ENDETTÉ de quelques centaines de milliers de dollars, le PLC-Québec a emménagé dans des locaux plus modestes. Il est parti avec les meubles, mais le propriétaire a émis hier un bref de saisie.

Depuis 1986, le secrétariat de la section québécoise du PLC avait pignon sur rue Saint-Antoine, en plein cœur du quartier des affaires de Montréal, dans des locaux trop coûteux pour ses maigres moyens financiers.

Au fil des ans, le PLC-Québec a omis de payer son loyer et a ainsi accumulé des « arrérages ». À la date de clôture du bail qui la liait à West-End Properties, le 30 septembre, la direction du parti a quitté les lieux pour emménager au 640 ouest de la rue Saint-Paul, laissant derrière une dette de 28 000 \$. En proie à l'insécurité, West-End Properties a déposé hier en Cour supérieure du Québec un bref visant à la saisie et à la vente des meubles que les libéraux ont emportés avec eux au nouveau secré-

Voir page A-4: PLC-Québec



Rencontres publiques

Visionnements de vidéos

Discussions sur:  
"Art et espace public"  
"Le travail des artistes"

en collaboration avec LE DEVOIR

## LES JEUDIS DES CENT JOURS

DEMAIN À 20 HEURES  
2,50 \$

JOSEPH BEUYS,  
un programme vidéo, volet I, en collaboration  
avec le Goethe-Institut Montréal

JEUDI 17 OCTOBRE À 20 HEURES  
2,50 \$

JOSEPH BEUYS,  
un programme vidéo, volet II, en collaboration  
avec le Goethe-Institut Montréal

CIAC

Centre International  
d'Art Contemporain

3576, av. du Parc

Les Galeries du Parc 4306

Montréal, Qc, H2X 3P9

info.: 288.0811



CrownVie

# Le PQ mettra l'accent sur l'économie plutôt que sur le débat constitutionnel

# Parizeau est ravi que le C.D. Howe opte pour l'union monétaire

Michel Venne

SHERBROOKE — Les députés du Parti québécois ont décidé de mettre l'accent sur l'économie plutôt que sur le débat constitutionnel dans les prochains mois, a annoncé hier leur chef, M. Jacques Parizeau.

Il faut éviter que les Québécois aient l'impression que tous leurs élus s'intéressent au sexe des anges et pas du tout au pain et au beurre », a-t-il déclaré, à l'issue d'une réunion de deux jours des 30 députés de son parti à Sherbrooke.

M. Parizeau se défend de « mettre la question constitutionnelle de côté » pour autant. Mais il prétend qu'il faut « profiter du fait que les offres fédérales ont été tellement discréditées au Québec pour « mettre l'économie à sa vraie place ». Rien ne sert, dit-il, de « passer son temps à gratter les bobos ».

Depuis la fin de la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec, le Parti québécois a adopté une stratégie pré-électorale qui se confirme dans les décisions prises ces deux derniers jours par l'aile parlementaire du parti.

L'ère consensuelle qui a suivi l'échec de l'accord du lac Meech est pour de bon et depuis plusieurs mois

révolue. Il y a quelques semaines, M. Parizeau conviait les dirigeants du PQ à se tourner résolument vers les prochaines élections, à les préparer tout en tournant à leur profit de l'usage du pouvoir dont commence à souffrir le gouvernement actuel. Le recrutement de candidats vedettes dans certaines circonscriptions a déjà commencé.

Cette idée de mettre l'accent sur les problèmes économiques au cours des prochains mois va dans le même sens : l'économie va mal et le PQ va tenter de démontrer que le gouvernement actuel ne parvient pas à redresser la situation, en même temps qu'il assomme les contribuables avec de nouvelles taxes. La situation devient impossible pour le simple citoyen. La confiance s'effrite envers le parti ministériel. Les raisons s'accumulent pour changer de gouvernement, croient les péquistes. Et il ne reste qu'à cueillir les fruits de l'insatisfaction.

« Il est important que nous nous occupions d'économie et que nous allions plus loin que le constat d'échec que font les ministres du gouvernement Bourassa », a déclaré le chef péquiste en conférence de presse. Cela ne sert à rien de dire que la garde montante s'est arrêtée, dit-il.

Il faut amener ce gouvernement à se décider à agir.

« La situation dans les régions, comme à Montréal, est navrante », soutient le chef péquiste. « L'état de l'économie exige des actions très précises », dit-il :

— La reprise économique sera lente au Québec notamment à cause de l'imposition de nouvelles taxes qui ralentiront la consommation et Québec doit s'interroger sur l'opportunité d'en reporter l'entrée en vigueur ;

— La récession a révélé des problèmes économiques structurels importants, particulièrement dans le secteur manufacturier, singulièrement dans les pâtes et papiers, et Québec doit vite annoncer ce qu'il entend faire pour régler ces problèmes à terme et aider spécifiquement les secteurs en difficulté à survivre à la crise qui les assaille à court terme ;

— Beaucoup d'entreprises ont survécu aux deux dernières années de récession mais au prix d'une augmentation considérable de leur endettement par rapport à leur capitalisation. Québec doit revoir, dans ce contexte, le rôle de ses instruments financiers, comme la Caisse de dépôt et placement du Québec et la Société

de développement industriel. M. Parizeau souhaite entre autres que la Caisse cherche d'abord à soutenir l'économie plutôt qu'à obtenir le meilleur taux de rendement pour ses placements.

La réunion des derniers jours a amené les députés péquistes à identifier l'éducation comme l'une de leurs priorités, a indiqué M. Parizeau. L'abandon scolaire « est devenu extrêmement préoccupant », dit-il. De même que « l'échec terrifiant de la formation professionnelle à l'école secondaire : de 100 000 il y a 10 ans, le nombre d'élèves inscrits à des programmes de formation professionnelle est tombé à 15 000 cette année, a-t-il soutenu. « C'est l'effondrement. » Quoi faire alors ? Le PQ en parlera la semaine prochaine au cours d'une conférence de presse.

Le Parti québécois met par ailleurs la dernière main à l'organisation d'un comité chargé d'étudier la place de la communauté anglophone dans un Québec souverain. Ce comité, a annoncé hier M. Parizeau, sera coprésidé par Mmes Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi et représentant l'aile parlementaire, et Rita Dionne-Marsolais, femme d'affaires et vice-présidente du PQ, représentant le parti.

Michel Venne

SHERBROOKE — Le chef péquiste M. Jacques Parizeau est ravi que deux économistes de l'Institut C.D. Howe de Toronto confirment, comme il le croit lui-même, que le meilleur scénario advenant l'accession du Québec à la souveraineté serait le maintien de l'union monétaire avec le Canada.

M. Parizeau se réjouit d'autant plus que l'étude, publiée en principe hier mais qui a fait l'objet de nombreuses fuites dans la presse, soutient comme lui que le Canada ne pourrait pas, même s'il s'y oppose, empêcher le Québec de faire de la devise canadienne la monnaie d'usage sur son territoire.

M. Parizeau regrette cependant que les auteurs du document aient échauffé d'autres scénarios, apocalyptiques ceux-là, « dignes du cinéma de série B », dit-il. Les économistes David Laidler et William Robson écrivent en effet que même si le Québec souverain adopte la devise canadienne, les détenteurs de capitaux sur son territoire, craignant que le nouvel État songe un jour à créer sa propre monnaie, s'enfuient avec leurs dollars canadiens pour protéger leur mise.

Le Québec se verrait alors forcé

de créer sa propre devise afin de freiner cette fuite de capitaux, affirment les économistes, selon qui la création d'une monnaie québécoise serait le scénario le plus dommageable à l'économie canadienne et québécoise.

Cela est pure fantaisie, estime M. Parizeau. Pour que ces craintes soient justifiées, il faudrait que le gouvernement du nouvel État souverain exprime des hésitations, suppose les avantages de créer sa propre monnaie. Or, dit-il, « je ne laisse pas planer d'hésitations. Je dis : on le garde le dollar canadien. »

Mais globalement, le chef péquiste est ravi : « J'ai lu ça (l'étude de C.D. Howe) en me pourléchant les babines », a déclaré hier M. Parizeau, en conférence de presse, à l'issue d'une réunion de deux jours avec les députés de son parti. « Ça confirme tout ce qu'on essaie de dire : que le plus simple, pour garder un climat serein, ce serait de garder le dollar canadien. Tout le monde n'était pas obligé de me croire. Mais eux le confirment. Et ça doit être sérieux, dit-il dans un grand éclat de rire : c'est écrit en anglais... »

Les conclusions de l'étude réalisée pour le compte de l'Institut torontois concordent d'ailleurs sur le fond (exception faite des scénarios apocalyptiques) avec celles auxquelles était parvenu l'économiste Bernard Fortin, de l'Université Laval, dans un document écrit pour le compte de la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec l'hiver dernier.

Tout comme Laidler et Robson, Fortin concluait que l'union monétaire pure entre le Québec souverain et le Canada (la même monnaie gérée par une banque centrale commune) est la solution la plus avantageuse. M. Fortin concluait d'ailleurs que « le Canada a avantage à accepter cette union monétaire afin d'éviter une hausse de ses coûts d'échange avec le Québec ».

Si l'union monétaire n'était pas possible, à cause d'une mésentente entre les deux États, l'une et l'autre études soutiennent que la deuxième option serait que le Québec continue d'utiliser la devise canadienne sans toutefois participer à la banque centrale. Dans ce scénario, le Canada ne pourrait empêcher le Québec d'adopter le dollar, à moins, écrivent les économistes de C.D. Howe, d'utiliser des moyens fort coûteux pour les Canadiens, qu'aucun gouvernement sans doute n'oserait employer.

M. Parizeau admet qu'il « peut y avoir techniquement parlant des façons d'empêcher le Québec de garder la devise canadienne ». Mais ce serait au prix, dit-il, de l'instauration au Canada d'un système de contrôle monétaire aussi sévère que ceux qui étaient en vigueur en Europe de l'Est il y a 20 ans.

Selon lui, le Canada devrait en quelque sorte prohiber l'usage du dollar canadien sur les marchés de change. Il devrait interdire aux citoyens canadiens de dépenser leurs dollars à l'extérieur du pays. « Les Canadiens ne pourraient plus utiliser leurs cartes de crédit à l'étranger », dit-il. Selon lui, jamais le Canada ne ferait une chose pareille.

## McKenna sabre dans son cabinet

FRÉDÉRICTON (PC) — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, a nommé hier les membres de son nouveau cabinet et réduit considérablement la taille de son gouvernement.

M. McKenna a décidé d'abaisser de 25 %, la dimension de son cabinet. Six ministères seront supprimés, passant de 24 à 18, d'autres fusionneront leurs activités et certains seront sous la responsabilité de superministères comme le développement économique, l'éducation, les finances et la formation.

Le premier ministre libéral dit avoir entendu le message des électeurs. Ils veulent, selon lui, un gouvernement plus petit.

« En réduisant la taille du cabinet de 25 %, nous respectons un engagement pris auprès des habitants du Nouveau-Brunswick dans le budget du printemps, élaboré à la suite d'une série de consultations à travers la province », a déclaré M. McKenna lors de la présentation du nouveau gouvernement hier matin.

« Ces changements nous permettront de réaliser des économies de 3 millions \$ à 5 millions \$ par année dans l'administration de l'État », a-t-il précisé.

Le nouveau cabinet compte sept francophones, soit plus du tiers et quatre femmes. M. McKenna a aussi nommé, pour la première fois, une femme au poste de président de l'Assemblée législative. Mme Shirley Dysart, députée depuis 1974, était ministre de l'Éducation dans le précédent gouvernement.

M. Paul Duffie devient quant à lui le premier ministre libéral francophone de l'éducation.

Dans le cadre des mesures d'austérité annoncées par le premier ministre, le salaire de la présidente de l'Assemblée passera de 32 625 \$ à 24 469 \$.

Le Parti libéral de Frank McKenna a remporté les élections provinciales le 23 septembre dernier, obtenant 46 sièges sur 58. Le Confederation of Regions Party a fait cependant une percée remarquable en devenant l'opposition officielle avec huit sièges à l'Assemblée.

Lors de son premier mandat, le gouvernement libéral de M. McKenna avait gouverné sans opposi-

# LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Comme elles seront en vente bientôt, rassemblez vos épargnes.

Vous avez réussi à épargner? Bravo! Maintenant, faites vraiment fructifier vos épargnes... avec les Obligations d'épargne du Canada. Depuis 45 ans, elles sont le placement préféré de millions de Canadiens. Cette année, vous pouvez les acheter à leur valeur nominale à votre institution financière du jeudi 17 octobre au vendredi 1<sup>er</sup> novembre. Votre paiement peut être daté du 1<sup>er</sup> novembre, jour où vos obligations commencent à rapporter de l'intérêt.

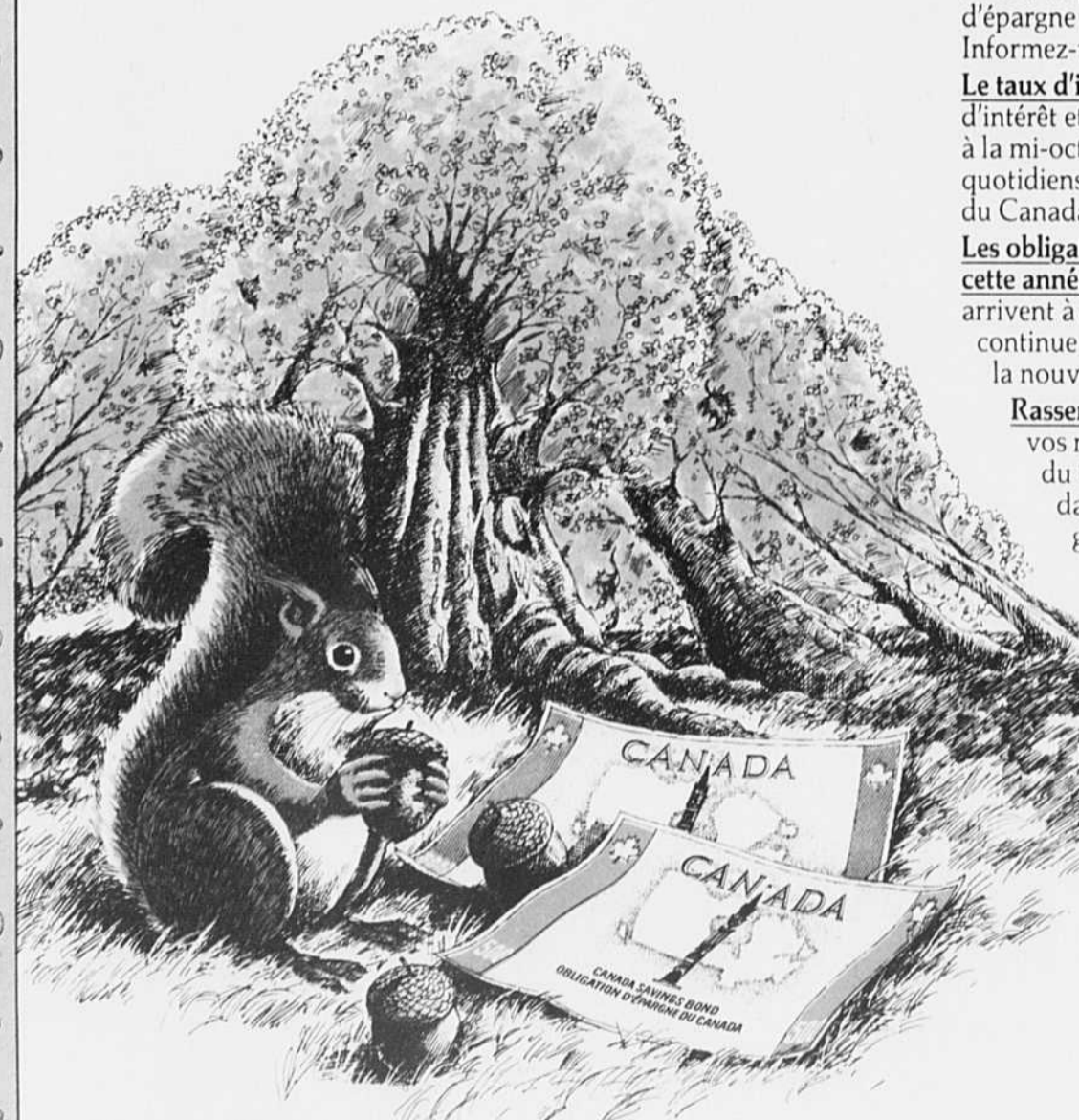
- SÛRES.** Les Obligations d'épargne du Canada sont entièrement garanties par le gouvernement du Canada. C'est un placement sûr qui ne perd jamais de valeur.
- ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS.** Les Obligations d'épargne du Canada peuvent être encaissées en tout temps; votre argent n'est donc jamais gelé.
- TAUX D'INTÉRÊT GARANTI.** Les Obligations d'épargne du Canada offrent un taux d'intérêt avantageux, garanti pour une année entière.
- DEUX TYPES D'OBLIGATIONS.** Si vous choisissez l'obligation à intérêt composé, l'intérêt est réinvesti automatiquement et s'accumule jusqu'à l'encaissement ou l'échéance. Si vous optez plutôt pour l'obligation à intérêt régulier, l'intérêt vous sera payé par chèque ou sera versé directement à votre compte le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

**Faciles à acheter.** Les nouvelles Obligations d'épargne du Canada sont en vente au comptant dans la plupart des institutions financières. De plus, un grand nombre d'employeurs offrent à leurs employés la possibilité d'acheter des Obligations d'épargne du Canada à l'aide du Mode d'épargne sur le salaire. Informez-vous auprès de votre employeur.

**Le taux d'intérêt sera annoncé à la mi-octobre.** Le taux d'intérêt et la limite d'achat de cette année seront annoncés à la mi-octobre. Ces renseignements seront publiés dans les quotidiens et partout où l'on vend des Obligations d'épargne du Canada.

**Les obligations de 1984 (émission S39) arrivent à échéance cette année.** Les Obligations d'épargne du Canada de 1984 arrivent à échéance cet automne. Pour que votre argent continue à fructifier sans interruption, pensez à réinvestir dans la nouvelle émission, du 17 octobre au 1<sup>er</sup> novembre.

**Rassemblez vos épargnes dès maintenant!** Prévoyez acheter vos nouvelles Obligations d'épargne du Canada à partir du 17 octobre. N'oubliez pas : le 1<sup>er</sup> novembre est la date limite où vous pourrez acheter de nouvelles obligations à leur valeur nominale. La vente d'obligations peut toutefois être interrompue en tout temps.



**Les Obligations d'épargne du Canada**

Un moyen par excellence pour faire fructifier vos épargnes.

Canada

ACHETEZ-LES DU 17 OCTOBRE AU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE

# Les fonctionnaires feront tout pour plonger Mulroney dans l'embarras

Sylvain Blanchard

LES 150 000 fonctionnaires membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada recevront d'ici vendredi une lettre de leur syndicat les enjoignant de lui communiquer toute information susceptible de mettre le gouvernement Mulroney dans l'embarras.

Précisément, on demande aux fonctionnaires qui constateront des irrégularités, fraudes, pratiques douteuses ou encore des cas flagrants de gaspillage ou de mauvaises gestion, de le faire savoir à leurs dirigeants syndicaux, qui se chargeront ensuite de les publier auprès des médias.

« C'est de cette façon que se poursuit la lutte des fonctionnaires, a expliqué hier au DEVOIR, Joane Hurens, vice-présidente de l'Alliance. On nous a refusé le droit de négocier

notre dernière convention collective, on ne nous enlèvera pas le droit de parler ! »

Forcés par une loi spéciale à retourner au travail jeudi dernier, les fonctionnaires fédéraux en ont gros sur le cœur et Joane Hurens compte bien profiter de la mauvaise humeur de ses troupes pour administrer au gouvernement la médecine que le président du Conseil du Trésor, Gilles Loiselle, a décidé de leur servir pour mettre fin à leur arrêt de travail.

« Cette loi spéciale, on ne l'a pas digérée, indique-t-elle. Alors, jusqu'à la prochaine élection, on va s'organiser pour que les citoyens soient informés de tout ce qui se passe de travers dans l'appareil gouvernemental. Après on fera le nécessaire pour que les conservateurs perdent le pouvoir. »

En principe, les fonctionnaires qui seront pris par leurs supérieurs à communiquer de l'information privilégiée risquent le congédiement. Car en vertu du serment d'allégeance qu'ils prêtent à la Reine en acceptant de travailler pour le gouvernement, ils sont tenus au secret professionnel. Mais Joane Hurens, qui a déjà refilé à des journalistes des informations compromettantes sur le traitement accordé aux francophones dans l'Armée canadienne — alors qu'elle y travaillait comme professeure de français — soutient qu'en transmettant le tout au syndicat personne ne risque rien.

« Mais on ne sortira pas n'importe quoi, précise-t-elle. Ce qui sera divulgué sera vraiment d'intérêt public. »

Entre temps, les fonctionnaires des quatre coins du pays sont invités à travailler avec leur convention col-

lective sous le bras. Fini le temps supplémentaire, le travail à la maison ou l'arrivée hâtive au bureau.

« Oui, le zèle est terminé, annonce Normand Marchand, coordonnateur de la récente grève au complexe Guy-Favreau. On se présente au bureau en tenue négligée et on fait notre travail en observant à la lettre les dispositions de la convention collective. Le travail est donc ralenti. »

« On est plus perfectionniste », ajoute en riant Jean Bergeron, coordonnateur de la grève aux bureaux de Revenu Canada, boulevard René-Lévesque.

Dans plusieurs édifices gouvernementaux, la frustration est grande. Les « caucus syndicaux » sont nombreux et les employés invités à étirer au maximum leur heure de lunch.

« Les pauses-café sont plus longues que d'habitude et même les

boss se joignent à nous », dit un autre responsable syndical, cette fois sous le couvert de l'anonymat. Chez nous, la colère des syndiqués ne s'est pas retournée contre les cadres, car comme un peu partout ailleurs dans l'administration publique, les gens en ont surtout contre le gouvernement Mulroney. »

Si les cadres n'ont pas la vie trop dure depuis ce retour au travail, on ne peut pas en dire autant des syndiqués qui ont refusé de suivre le mot d'ordre de grève de leur exécutif national. Dans plusieurs lieux de travail, les briseurs de grève sont en effet totalement ignorés par leurs confrères.

« C'est la loi du silence », précise Normand Marchand, et ça durera longtemps. »

Mais il y a plus. Dans une directive envoyée hier par le bureau national

du Syndicat canadien de la fonction publique, les sections locales sont invitées à défendre les briseurs de grève qui pourraient éventuellement se retrouver en difficultés, uniquement sur des questions relevant de l'application de la convention collective. Parce que la loi les oblige à le faire.

« Mais pour le reste, ils vont s'organiser tout seuls », prévient un leader syndical.

Plus nuancée, Joane Hurens précise que chaque cas sera étudié séparément et que, selon les circonstances, on prendra une décision. Mais elle précise du même souffle que certains briseurs de grève se verront refuser le droit de se faire élire à des postes syndicaux ou de siéger à des comités paritaires.

« On ne passera pas l'éponge facilement. »

# Sirros lance sa vaste consultation sur sa future politique vis-à-vis les autochtones

Josée Boileau

LE MINISTRE délégué aux Affaires autochtones, M. Christos Sirros, lançait officiellement hier la réflexion publique qui doit précéder l'adoption d'une politique gouvernementale globale en matière autochtone. Mais l'exercice se butait déjà à deux absences remarquables : aucun représentant des Cris n'a assisté au lancement et aucun leader mohawk d'importance n'était présent.

« J'ai invité tout le monde, a expliqué le ministre aux journalistes. Si certains choisissent de ne pas parler, je ne peux les forcer à le faire. »

L'auditoire, pourtant, était des plus éclectiques. Des représentants autochtones, notamment Inuit et Montagnais, côtoyaient la ministre fédérale Monique Landry, ministre d'État aux Affaires indiennes, les leaders syndicaux Gerald Larose et Fernand Daoust, Robert Keaton d'Alliance-Québec, Robert Libman du Parti Égalité, Augustin Roy de la Corporation des médecins, Richard Le Hir de l'Association des manufacturiers du Québec.

Et les questions posées au ministre au terme de son allocution furent fort directes. D'accord pour une con-

sultation, disait-on à M. Sirros, car tout le monde est pour la vertu. Mais est-ce pertinent maintenant ? N'y a-t-il pas des dossiers spécifiques qu'il faut toujours régler ?

L'un des invités, le maire de Châteauguay Jean-Bosco Bourcier, a d'ailleurs ouvert le bal. « On veut bien comprendre la situation, a-t-il dit, mais le gouvernement a-t-il de la compréhension pour nous alors que les factures de la crise mohawk ne sont toujours pas réglées. »

« Je prends bonne note de votre sentiment, a répondu le ministre, mais le plan d'aujourd'hui va au-delà d'une série d'éléments spécifiques comme Grande-Baleine ou la crise de l'été 90, ou le dossier constitutionnel. »

En fait, le scepticisme déjà manifesté depuis l'annonce par le ministre, en février dernier, de l'élaboration d'une politique autochtone d'ici décembre 92, semblait se poursuivre hier au moment où M. Sirros présentait les documents qui servent de base de discussion entre autochtones et autochtones ( tout ce qui n'est pas autochtone ! ).

M. Sirros, lui, ne veut pas se laisser arrêter par les négociations particulières en cours actuellement entre Québec et des nations autochtones.

Il préfère voir large, abordant notamment la question territoriale sur laquelle le Québec n'a pour le moment aucun pouvoir. Cette revendication relève plutôt tant des négociations constitutionnelles que de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones présidée par George Erasmus et le juge René Dussault, mise sur pied en août par le gouvernement conservateur.

Mais la démarche québécoise n'est pas futile pour autant, poursuivait le ministre. « Le travail fait nous fera gagner beaucoup de temps lorsque nous connaîtrons les conclusions des autres forums de discussion. Peut-être que la situation aura changé dans un an. Et en matière autochtone, il n'y a pas que les droits territoriaux à clarifier. »

En matière territoriale, M. Sirros se dit par ailleurs « disposé à regarder de très près les alternatives à l'extinction des droits », un point important pour les autochtones qui considèrent que l'approche fédérale actuelle conduit à une telle extinction.

Il préconise pour sa part d'appliquer une nouvelle approche : les droits territoriaux ne doivent plus se traiter en termes de « titres de propriété », de « fixation de barrières », mais plutôt en termes d'accès aux

ressources et au développement d'un territoire.

Il voudrait également qu'un mécanisme de règlement des litiges soit dorénavant prévu dans les traités à venir et même l'ajouter à ce qui a déjà été signé dans le passé.

Enfin, tout ce qui relève de la juridiction provinciale, la santé, la culture, la justice, les problèmes socio-économiques, devront être discutés dans le cadre de cette politique globale.

La pertinence du débat ne fait en fait aucun doute, affirmait M. Sirros à ceux qui avançaient hier que le moment n'est peut-être pas des mieux choisis pour se livrer à un aussi vaste exercice de réflexion.

« C'est la première fois à travers tout le Canada qu'une province tente de se donner un cadre avec un échéancier précis sur les questions autochtones. Les crises amènent le débat à l'avant-scène, je crois donc au contraire que c'est le temps ou jamais d'en parler parce que si on ne règle pas cette question maintenant, on ne la règlera jamais, j'en suis convaincu. »

« Ce que nous avons entrepris n'est pas un simple exercice de relations publiques », a-t-il finalement lancé.

# La dentisterie de McGill ne veut pas disparaître

Isabelle Paré

LE DOYEN de la faculté de médecine dentaire de l'Université McGill et un « comité de sauvegarde » ont présenté hier un programme de relance de leur département, histoire de convaincre la direction de McGill de ne pas fermer les portes de l'unique faculté de médecine dentaire anglophone au Québec.

La menace de fermeture annoncée en juillet dernier par le recteur de l'Université McGill, M. David Johnston, sème toujours l'émoi sur le plus ancien campus du centre-ville. Des raisons, essentiellement budgétaires, continuent à inciter la direction à mettre la clé dans la porte dès 1995. On reproche également à la faculté de ne pas faire assez de recherche.

Hier après-midi, le doyen de la faculté de médecine, le Dr Ralph Ba-

rolet, et l'instigateur du comité de sauvegarde de la faculté, le Dr Norman Miller, ont riposté aux intentions de la direction, en soumettant un plan de relance devant le comité chargé d'étudier le projet de fermeture du département.

Ce plan propose de concentrer l'enseignement des sciences dentaires en deux ans, en regroupant les étudiants de médecine dentaire aux étudiants du cours de médecine durant leurs deux premières années de formation. Trois années de cours cliniques suivraient, dont l'une en milieu hospitalier, pour porter de quatre à cinq ans le nombre d'années de formation.

« Nos propositions vont diminuer le coût de formation de chaque étudiant en réduisant le nombre de cours pré-cliniques et cliniques », a soutenu hier le Dr Norman Miller, professeur à temps partiel à la faculté.

La faculté de médecine dentaire, dont le coût de modernisation des équipements est estimé à 3 millions \$, verrait ainsi ses besoins en espace clinique réduits de moitié. Du coup, la construction d'un nouvel édifice pour répondre aux normes sévères réclamées par l'organisme national d'accréditation des dentistes ne serait plus nécessaire, a fait valoir le Dr Miller.

Le plan prévoit aussi qu'une partie du pavillon Strathcona d'anatomie et de médecine dentaire sera libérée pour recevoir des laboratoires de recherche, a expliqué hier le doyen.

« L'Université doit assumer sa responsabilité envers la société en général et plus particulièrement envers la communauté anglophone. La recommandation de fermeture semble incompatible avec cet engagement », a insisté le comité de sauvegarde.

Et selon le Dr Miller, il en coûte

moins cher de former un étudiant en sciences dentaires à McGill que dans toute autre université du Québec.

Le nombre d'admissions annuelles en médecine dentaire à McGill a chuté de 40, en 1985, à 24 étudiants aujourd'hui. La faculté abrite maintenant 109 étudiants, 24 professeurs à temps plein et une centaine à temps partiel. Selon le Dr Miller, il est faux de conclure que les dentistes formés à McGill participent à un exode outre-frontière des jeunes diplômés anglophones. « Plusieurs sont francophones ou d'origine ethnique. Quand ils partent, c'est pour se spécialiser, a-t-il défendu. Mais ils reviennent presque tous s'installer ici après. »

Le sous-comité sur les priorités de l'Université doit faire sa recommandation finale sur le sort de la faculté de médecine en novembre. Le conseil des gouverneurs de l'Université doit rendre la décision ultime d'ici la fin de l'année.



PHOTO JACQUES GRENIER

## L'art dans le métro

Après avoir été admirée à Lisbonne, Rotterdam, Bruxelles, Paris, Vienne et Toulouse, l'exposition *Métro-Art* ouvrira ses portes à Montréal hier. Sur la photo, une femme avec son enfant contemple une illustration d'un bronze d'Auguste Rodin, « le Saint-Jean Baptiste », qui décore la station de métro Varennes à Paris.

## Réponse ce soir à la STCUM

Nous saurons ce soir si les pourparlers entamés il y a quelques jours entre la STCUM et les représentants des différents syndicats de l'entreprise, auront réussi à empêcher l'abolition de 500 postes syndiqués, le 1er janvier prochain. Le conseil d'administration de la société de transport, qui a fait planer cette menace

advenant le refus des syndiqués de rouvrir leur convention collective pour permettre à la STCUM d'équilibrer son prochain exercice financier, se réunit en effet ce soir pour adopter son budget 91-92. La STCUM a besoin de 22 millions \$, mais les syndicats refusent pour le moment de rouvrir leur contrat de travail.

## Colloque sur les services de garde

UN PREMIER colloque indépendant sur les services de garde à l'enfance réunira environ 3000 participants à Montréal les 6, 7 et 8 décembre prochains. Intitulé « Nos enfants, c'est sérieux », ce premier forum rassemblera des participants venus de tous les types de services de garde, mais aussi des parents et des acteurs des milieux de la santé et

des affaires. Plus de 300 conférenciers, venus d'ici et d'Europe, y dévoileront les résultats de leurs recherches ou les fruits de leur démarche. On y discutera aussi des moyens à choisir pour développer les services de garde au Québec qui ne parviennent qu'à combler la moitié des besoins.

Ecole des Hautes Études Commerciales  
Affiliée à l'Université de Montréal

## HEC

### La Chaire de gestion des arts présente

**Pouvoirs publics et politiques culturelles: enjeux nationaux**

Colloque international  
**17, 18 et 19 octobre 1991**

- Les modèles d'intervention culturelle étatique.
- Les publics ou les artistes: un dilemme pour l'État?
- L'évaluation des politiques culturelles.
- L'État et le financement des arts et de la culture.

Renseignements: (514) 340-5629

5255, avenue Decelles, Montréal (Québec) Canada H3T 1V6

*L'esprit d'entreprise*

## L'ART ET LE LUXE

L'inspiration esthétique nous séduit. La somptuosité d'un chef-d'œuvre artistique nous fascine avec le temps par la richesse de ses détails et de ses nuances.

Voici deux chefs-d'œuvre du luxe. L'Infiniti Q45, performante berline de luxe et la G20, berline sport de luxe. Ces voitures ont inspiré une nouvelle norme du plaisir de conduire, que nous appelons « l'Expérience totale de propriétaire » Infiniti. Cette expérience nouvelle amorcée dès la première visite d'une salle de montre Infiniti où le personnel vous accueille en invité de marque dans une ambiance sereine, s'amplifie lors d'un essai prolongé.

Si vous optez pour l'Infiniti, cet idéal de service et de respect se maintient tant que vous êtes propriétaire de l'automobile. « l'Expérience totale de propriétaire » Infiniti. La séduction de l'art et du luxe.

### INFINITI

Q45

G20

## MÉRIDIEN

4000, rue Jean-Talon ouest, Montréal (Qué) H4P 1V5 • Tél.: (514) 731-7977

# 21<sup>e</sup>

## Conférence Augustin-Frigon\*

organisée par l'École Polytechnique

### Les Nations Unies: Les souverainetés face à la mondialisation des enjeux

Le jeudi  
10 octobre 1991  
11 h 30  
Amphithéâtre Bell  
(6<sup>e</sup> étage)  
École Polytechnique

Conférencière:

**Thérèse Paquet-Sévigny**  
Secrétaire générale adjointe à l'ONU

Entrée gratuite  
Renseignements (514) 340-4915

\* Subventionnée par la Fondation de Polytechnique

# Les biogaz de Miron menacent la santé de 500 000 Montréalais

Louis-Gilles Francoeur

LES BIOGAZ générés par la décomposition des déchets dans l'ancienne carrière Miron contiennent des toxiques potentiellement cancérigènes susceptibles d'affecter, dans une mesure pour l'instant inconnue, environ 500 000 Montréalais.

C'est ce qu'affirme une proposition d'étude scientifique soumise en mars 1989 par la firme Biothermica et le Département de santé communautaire Sacré-Coeur à la ville, qui a été divulguée hier par la Coalition démocratique de Montréal.

Cette étude, dont Biothermica et le DSC recommandaient la réalisation avant mai 1990 pour influencer la planification du système de récu-

pération des biogaz, a finalement été autorisée par Montréal en juin 1991. Des chercheurs de Polytechnique seront aussi associés à sa réalisation. Selon les déclarations récentes des porte-parole de la ville aux gens du quartier Saint-Michel, récemment, elle ne sera prête que dans un an et demie, soit après que le système de récupération des gaz aura été construit.

Le projet d'étude Biothermica-DSC Sacré-Coeur fait état d'un certain nombre de chiffres en vue d'inciter les responsables de Montréal à y regarder de plus près en ce qui a trait aux émanations du Centre de tri et d'élimination de déchets (CTED), le troisième plus important site d'enfouissement en Amérique du Nord avec un contenu de 30 millions de

tonnes de déchets.

Les proposeurs avancent comme hypothèse, à partir d'extrapolations faites sur la foi de données californiennes, qu'il est possible d'envisager « un excès de 50 à 250 cas de cancer pour un site comparable à Miron » en raison des quantités de gaz émises.

La Coalition démocratique de Montréal qualifie les récentes déclarations du Dr Louis Drouin au gens du quartier St-Michel, « d'étrangement rassurantes » de la part d'un chercheur associé à une étude partant de prémisses aussi inquiétantes, expliquait hier le porte-parole de ce groupe, M. Gaétan Nadeau.

La Coalition démocratique a par ailleurs réclamé hier une rencontre avec le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, pour faire le point

dans ce dossier où l'intervention du ministère est jugée prioritaire et beaucoup trop feutrée jusqu'à présent.

Le groupe d'opposition a par ailleurs réagi à la nouvelle du DEVOIR d'hier, faisant état de rapports internes contredisant le bilan officiel donné par la Ville en juin sur la carrière, en réclamant du président du Conseil municipal par motion le maintien de leurs droits à des informations factuelles et complètes.

Selon la proposition d'étude Biothermica-DSC Sacré-Coeur, la décomposition de ces déchets génère environ 524 000 mètres cubes de biogaz par jour, dont 9 % seulement étaient à l'époque récupérés. Le pourcentage est plus élevé actuellement. Parmi ces émissions, on

trouve notamment une demie tonne de contaminants appelés des « composés organiques volatils » (COV), un groupe d'environ 150 gaz qui comprend notamment du chlorure de vinyle, du benzène du dichlorométhane et dichloroéthane, des produits pour la plupart cancérigènes.

L'essentiel des biogaz est cependant composé de méthane (60 %) et de bioxyde de carbone (37 %). Le méthane contribue fortement à l'intensification de l'effet de serre pendant que le bioxyde de carbone ajoute à la disparition de la couche d'ozone.

Selon les auteurs du projet d'étude, les émissions du CTED affecteraient la population dans un rayon « conservateur » de 5 km, soit principalement les quartiers St-Michel,

St-Léonard, Rosemont, Petite-Patrie, Villieray, Ahuntsic et Montréal-Nord.

Selon les chiffres avancés par Biothermica dans le document rendu public hier, l'anhydride sulfureux (H<sub>2</sub>S) se retrouve dans certaines parties du CTED — pas à l'extérieur — dans des proportions de 138 parties par million sur le site par rapport à des moyennes de 15 ppm à des endroits comparables. À partir de 10 ppm, on peut subir des nausées, de la toux, des insomnies, des maux de tête et de l'irritabilité. Entre 10 et 50 ppm, on parle de troubles sérieux de la vue et du système respiratoire. À 150 ppm, l'odorat n'opère plus et on peut assister à un début de paralysie respiratoire.

## SUITES DE LA PREMIERE PAGE

### ◆ L'OEa

rant la cérémonie de prestation de serment.

La tâche principale du président intérimaire est la tenue d'élections avant le 30 décembre prochain comme le prévoit la Constitution (90 jours au plus à partir de la vacance du pouvoir présidentiel).

« Ma source principale d'inspiration sera la Constitution et ma tâche majeure de conduire le pays à des élections libres et démocratiques », a-t-il déclaré à l'AFP avant la cérémonie.

« Après la réussite de cette tâche, je quitterai mes fonctions », a précisé le juge. Il a reçu l'écharpe bicolore, bleue et rouge, aux couleurs nationales, des mains du président de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ce dernier, tout en se félicitant de ce qu'il a appelé le dénouement constitutionnel de la crise, avait auparavant protesté contre la violation du parlement, lundi après-midi par des soldats.

Le nouveau président provisoire, avant de recevoir les honneurs militaires devant le parlement, avait prononcé l'union et le respect de tous, « proscrivant tout esprit de vengeance et de sectarisme ».

Il a aussi condamné, énergiquement, sous les applaudissements nourris de l'assemblée, le « supplice du collier » qui avait été une arme politique du président déchu, le père Jean-Bertrand Aristide. Le président provisoire a, également, condamné la pratique du « déhouchage » (mise à sac d'un local commercial ou privé pour des raisons politiques).

Apparavant, le parlement réuni en Assemblée nationale avec 15 sénateurs et 51 députés avait voté la destitution du premier ministre René Prével.

Le parlement a de plus rendu hommage au pasteur Sylvio Claude, président fondateur du Parti Démocrate Chrétien Haïtien (PDCH, op-

position au père Aristide), tué dans la nuit du 29 au 30 septembre aux Cayes, dans le sud du pays.

Les sénateurs et les députés, ont observé une minute de silence à la mémoire du pasteur. Ce dernier est mort brûlé, dans la nuit du 29 au 30 septembre dernier, au moment du déclenchement du soulèvement militaire, selon un témoignage recueilli par l'AFP. Des manifestants, qui l'accusaient d'être complice du coup d'Etat l'ont frappé à la tête à coups de bâton, puis son corps a été traîné sur la route et brûlé, sans que l'on ait pu déterminer s'il était encore vivant.

Quant au président haïtien en exil, Jean-Bertrand Aristide, il a demandé à l'Organisation des États américains d'envoyer une force internationale composée de civils pour rétablir la démocratie dans son pays.

« Je lance un appel urgent à l'OEa pour qu'elle forme et envoie dès que possible une mission civile chargée de soutenir la démocratie constitutionnelle », écrit le chef de l'Etat haïtien dans une lettre adressée de Caracas à Jaoa Baeno Soares, secrétaire-général de l'OEa.

Il recommande que la force de l'OEa agisse « dans le respect total des institutions du pays, dont le parlement, la Cour suprême et les forces armées ».

La possibilité d'envoyer une mission civile en Haïti était inscrite à l'ordre du jour de la séance de travail des diplomates de l'OEa qui se poursuivait hier soir à Washington en prévision d'une réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'organisation.

Enfin, la peur et la faim continuaient hier à jeter sur la route de l'exode les pauvres des bidonvilles de la capitale haïtienne.

De nombreux habitants des quartiers déshérités vivaient hier dans la crainte d'être pris pour cible par certains soldats, décrits par des témoins comme de plus en plus « nerveux et déterminés », débordant souvent la hiérarchie plus modérée.

Les habitants des bidonvilles fuyaient toujours la capitale pour se rendre en province chez des amis ou de la famille. Outre la crainte des violences, ils sont poussés par la faim due à l'augmentation en flèche des prix alimentaires.

Dans les marchés populaires, les

prix ont été majorés de plus de 50 % en quelques jours. Plusieurs habitants de la capitale n'ont pas hésité à entreprendre des marches de plus de cent kilomètres avec pour simple bagage un baluchon jeté sur l'épaule. Certains poussaient des brochettes. D'autres, plus rares, utilisaient des camionnettes qu'ils avaient chargées de leurs maigres effets personnels.

### ◆ Agriculteurs

turales et le drainage souterrain intensif.

La terre extraite lors de ces opérations est généralement déposée sur les berges, qui s'en sont trouvées ainsi détruites sur environ 40 000 km, soit le double de la distance creusée.

Le creusage des cours d'eau ou leur « reprofilage » consiste à leur donner avec une pelle mécanique une profondeur fixe et constante, sans obstacle sur le fond, tout en donnant aux berges des angles précis. Dans les courbes, on remplace parfois la végétation par des enrochements ou d'autres techniques pour diminuer l'érosion hydrique. Cette opération fait disparaître tout le relief aquatique qui, par la diversité des habitats, constitue le support biologique de la diversité des espèces. La disparition de la végétation engendre un réchauffement des cours d'eau à l'origine de la disparition de plusieurs espèces.

D'autre part, le programme Sol-Plus a aussi permis l'installation de 323 521 kilomètres de drains souterrains dans 59 292 parcelles de terrain dans la province, généralement aux abords des cours d'eau « réformés ».

Ces drains, en plus d'évacuer l'eau plus rapidement au printemps, laissent échapper les particules les plus fines de la terre, une partie essentielle pour la productivité agricole. Ces particules entraînent avec elles une partie importante des engrais et une partie des pesticides qui vont à leur tour contribuer au vieillissement, voire à la mort biologique des cours d'eau, un phénomène appelé « eutrophisation ».

Globalement, ce programme gouvernemental a modifié le système hydrique souterrain de la vallée du Saint-Laurent sur une surface de 586 000 ha, soit 87 fois la partie inondée des futurs réservoirs de Grande-Baleine. Et cela, sans la moindre

étude d'impacts ou débat public.

Si, par hypothèse, on assignait un débit de 1 mètre-seconde le débit moyen de chacun des 13 180 cours d'eau ou parties de cours d'eau artificialisés par ce programme en 28 ans sans la moindre étude d'impacts ou débat public, on obtiendrait une modification hydrique globale équivalente à cinq fois le débit de la future centrale GB-1, la principale, du futur complexe Grande-Baleine. Mais contrairement aux impacts localisés et circonscrits d'un barrage, les modifications au système hydrique de la vallée du Saint-Laurent ont créé une véritable pénurie de cours d'eau naturels et modifié les eaux souterraines à l'échelle d'une région naturelle plus grande que certains pays européens.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la Loi de l'environnement ne protège pas les petits cours d'eau qui ont, en vertu des lois municipales, plutôt statut de cours d'eau privés lorsqu'ils commencent et se terminent sur un terrain privé, et un statut de cours d'eau municipal, de comté ou régional selon qu'ils naissent et se terminent sur un de ces territoires. Les conseils municipaux, de comté ou les MRC peuvent donc les creuser à leur gré, changer leur parcours et leur hydrologie générale pour toutes sortes de raisons et même obtenir des fonds pour le faire via le programme Sol-Plus.

Si la Loi de l'environnement interdit de jeter un litre de contaminants dans tous les cours d'eau, petits et grands, ce qui les rendrait fort malades, elle n'interdit pas à une ville ou un ministère de les faire disparaître de la carte en tant qu'écosystèmes vivants par le creusage, le reprofilage, etc.

Le Règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux ne protège en réalité que le fleuve et ses tributaires de première et deuxième importance. Sur ces cours d'eau, seuls sont sujets à une étude d'impacts les projets de creusage de plus de 300 mètres ou de remblayage sur une surface de plus de 5000 pieds. À plusieurs reprises, on a vu des institutions publiques calibrer leurs interventions à 290 mètres pour s'éviter une audience publique.

Aucun critère ayant trait à des données de nature environnementale ne détermine par ailleurs la nature des cours d'eau protégés par la Loi de l'environnement sous ce rapport, comme le débit, la faune aquatique, la présence d'espèces de grande valeur, etc. La définition des cours d'eau dans ce règlement dépend bêtement du nom inscrit au répertoire toponymique de la province, ce qui fait que les « rivières » familièrement désignées comme « ruisseaux » n'ont aucune protection juridique.

Très peu de groupes environnementaux québécois ont tenté au cours des dernières années de défendre les petits cours d'eau même s'ils constituent les assises biologiques, les pépinières et les garderies des espèces aquatiques, en somme le réservoir de vie des systèmes hydriques que le Québec essaie de ressusciter à coups de milliards.

### ◆ L'avenir

Bouchard relève qu'il n'est pas particulièrement en demande dans sa province. « J'ai beaucoup plus d'invitations à intervenir hors-Québec », raconte-t-il.

Et il s'étonne de son côté du silence des ténors du gouvernement québécois. « On n'a pas entendu ni Claude Ryan, ni Lise Bacon, ni d'autres, fait-il remarquer. » Mais, alors que ministres fédéraux et hauts fonctionnaires provinciaux craignent que les propositions constitutionnelles ne soient tombées à plat au Québec et à un moindre degré dans le reste du pays, plusieurs s'inquiètent du départ hésitant de la commission fédérale sur laquelle ils misent tous pour donner un second souffle au projet.

Car le comité Castonguay-Dobbie se met sur la route dans un climat d'improvisation qui lui fait craindre qu'il ne s'approprie à marcher sur les traces du Forum des Citoyens de Keith Spicer.

« Nous ne savons pas ce qu'ils veulent exactement », constate ainsi Wally Fox-Decent. Sa commission manitobaine a accepté en principe de collaborer avec les troupes du sénateur Castonguay et de les recevoir dès la semaine du 4 novembre, « mais à condition qu'on réponde de façon satisfaisante à plusieurs de nos questions ».

À première vue, la première tournée du comité invite en effet les comparaisons avec le groupe Spicer :

■ À l'Île-du-Prince-Édouard aujourd'hui, le groupe de 30 députés et sénateurs va visiter 11 des 19 écoles secondaires de la province. Vérification faite, pour une commission avec un mandat constitutionnel précis, il innove. Jusqu'à présent, aucune commission provinciale ne s'est hasardée dans des salles de classe. « Pour quoi faire ? » demande un membre de la commission constitutionnelle de l'Ontario. « À travers ces jeunes, on va rejoindre leurs familles », réplique-t-on au sein du comité à Ottawa.

■ En soirée, le même groupe se disperse dans huit villages différents. Mais les panneaux publicitaires annonçant sa venue ont été publiés il y a à peine 48 heures. Et si les nouvelles voyagent vite sur l'île de Joe Ghiz, expliquait-on hier à Charlotte-town, tout indique que la population a peu ou pas pris connaissance du détail du projet fédéral. Pas question d'entendre des épanchements, ont pourtant prévenu les coprésidents du comité mixte.

■ Comme le groupe Spicer, le comité fédéral lâche du lest en matière de bilinguisme. Même pour les affaires de routine, le comité semble avoir de la difficulté à communiquer autrement qu'en anglais. Son itinéraire n'était pas encore disponible en français hier après-midi, à 40 minutes du départ. Et, pour leurs périples en petits groupes dans les villages et les écoles, les députés et sénateurs ont renoncé aux services d'interprètes. À l'extérieur du Québec, il reviendra aux députés et sénateurs qui parlent français de re-

layer les témoignages entendus dans cette langue à leurs collègues unilingues. Il est cependant question d'adopter un autre système au Québec. La moitié des membres du comité Castonguay-Dobbie, à commencer par sa coprésidente, ne parlent pas et comprennent à peine le français. Jusqu'à présent, la formule à l'essai cette semaine a confondu les provinciaux. Ainsi, l'Ontario et le Québec ont tous deux convenu d'envoyer des observateurs sur la route avec la commission. Mais sans trop savoir à quoi s'attendre en termes de résultats, avoue-t-on. « Nous avons conclu qu'il fallait que ce soit important », explique un fonctionnaire ontarien.

Trois autres provinces, le Nouveau-Brunswick où le gouvernement McKenna est à se réorganiser au lendemain de sa réélection, et la Colombie-Britannique et la Saskatchewan en pleine campagne électorale, ont carrément demandé au comité Castonguay de les ignorer jusqu'à nouvel ordre.

### ◆ Libération

ces mesures pourraient entraîner une « légère baisse » du nombre de détenus dans les institutions fédérales, qui comptent actuellement 12 000 prisonniers.

D'accord avec l'ensemble du projet de loi, le député néo-démocrate Derek Blackburn a cependant suggéré que la prolongation de la détention des criminels violents soit assortie de programmes améliorés de traitement et de réadaptation. Son collègue libéral John Nunziata estime quant à lui que ce projet de loi n'est pas assez sévère.

### ◆ PLC-Québec

ariat de la rue Saint-Paul.

Président du PLC-Québec, M. Jacques Saada a reconnu la véracité des faits, tout en s'employant à réduire l'importance de cette affaire. « Il n'y a pas de tempête à faire avec ça. »

Selon M. Saada, la décision de démissionner s'inscrit dans le plan de restructuring et de rationalisation des ressources financières que le parti a amorcé l'été dernier. Plan qui l'a amené à effectuer des coupures budgétaires et à mettre à pied plusieurs des employés de la permanence. Le PLC-Québec a remboursé la moitié des arrérages qu'il avait contractés avec West-End Properties. Mais M. Saada trouve néanmoins normale la réaction de l'ancien propriétaire, « qui a voulu se protéger ».

## 9 octobre

par la PC et l'AP

- 1990: le Vatican dépêche deux évêques à Terre-Neuve pour mener une enquête sur les agressions sexuelles commises sur des jeunes par des religieux.
- 1989: des milliers d'Allemands de l'Est manifestent à Leipzig et réclament la démocratie.
- 1987: le premier ministre Brian Mulroney ouvre à Vancouver la conférence du Commonwealth; l'ancien lutteur Maurice "Mad Dog" Vachon est victime d'un chauffard en Iowa. Il sera amputé d'une jambe.
- 1986: le gouvernement sud-africain interdit à la plus importante coalition anti-apartheid de recevoir des fonds de l'étranger.
- 1985: les membres du commando palestinien qui avait détourné le paquebot italien Achille Lauro en Méditerranée se rendent après avoir tué un passager américain.

## CARTES D'AFFAIRES

## ROBIC

Fondé en 1892

55 St-Jacques  
Montréal, Québec  
Canada H2Y 3X2  
Télex 05 268656  
Fax (514) 865 7874  
Tel. (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

## SMART & BIGGAR

AVOCATS

FETHERSTONHAUGH & CIE

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

1 Place Ville Marie, suite 606  
Montréal, Canada H3B 2E7  
Téléphone (514) 954-1500  
Sans frais 1-800-363-4347  
Fax-simile (514) 954-1396

MONTRÉAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

### Votre guide de réforme constitutionnelle

# BIENTÔT CHEZ VOUS

Dans les jours qui suivent, tous les foyers recevront ce guide d'information de 8 pages. Il contient le résumé des propositions de réforme constitutionnelle du gouvernement du Canada. Ces propositions ne sont pas définitives et tous les Canadiens sont invités à en discuter. Un comité mixte spécial du parlement fera le tour du pays pour connaître vos différents points de vue. Il s'agit de votre pays, de votre avenir, et c'est votre droit de participer au processus. Alors, surveillez votre boîte aux lettres et prenez le temps de lire ce guide. Si vous ne l'avez pas reçu d'ici le 15 octobre, composez sans frais le numéro ci-dessous et un exemplaire vous sera aussitôt envoyé.



**1-800-561-1188**

Pour recevoir de l'information supplémentaire, appelez sans frais. To receive this publication in English, please call the same number.

Les malentendants pourront composer le 1-800-567-1992 (TTY/TDD)

Canada

Bâtir ensemble l'avenir du Canada



## DÉCOUVREZ LA DIFFÉRENCE

Pour tous les parents désireux de connaître nos programmes, nos conditions d'admission et notre politique d'aide financière, il y aura une

## SOIRÉE D'INFORMATION

Les 24, 28 octobre ou 5 novembre

Une description de l'école et une présentation de diapositives seront au programme de la soirée. Vous aurez également l'occasion de rencontrer des parents qui ont actuellement des enfants à Selwyn House.

Contactez-nous pour l'heure et l'endroit  
Mme Anne Marie Snabl (514) 931-9481

N° permis du MEQ: 749789 & 749624

## Un comité recommande de privilégier les employés lors des faillites d'entreprises

Catherine Leconte

LES SALARIÉS devraient avoir « priorité absolue » sur tous les autres créanciers des entreprises en faillite, notamment le fisc et les banques, à concurrence de 3000 \$ par salarié et « sous réserve des droits des fournisseurs impayés », qui auraient préséance pour reprendre possession de leurs produits.

Cette recommandation a été faite hier par le Comité permanent des consommateurs et des sociétés de la Chambre des communes, en conclusion de son étude préliminaire du projet de loi C-22 déposé par le gouvernement fédéral en juin dernier. Recommandation qui n'a pas fait l'unanimité chez les membres du comité, mais « a obtenu l'appui d'un grand nombre ».

Le comité contredit ainsi catégoriquement, sur la question de la protection des créances salariales, l'approche privilégiée par le ministre des Consommateurs et des Sociétés, Pierre Blais, auteur de ce projet de loi qui constitue la septième tentative de réforme de la Loi sur les faillites de 1949.

M. Blais s'est en effet opposé à toute idée de préséance aux salariés dans la distribution de l'actif d'une compagnie en faillite. Son projet prévoit plutôt la création d'un fonds d'indemnisation, financé par une cotisation sociale imposée aux employeurs qui s'élèverait en moyenne à 10 cents par semaine par employé. Les employés d'une entreprise en faillite recevraient jusqu'à 2000 \$ au titre des salaires et indemnités de vacances gagnés pendant les six mois précédant la faillite et restant impayés.

Le comité reconnaît qu'un tel fonds présenterait « de nombreux avantages », notamment la rapidité de règlement des demandes des salariés et la garantie que tous recevraient un paiement.

Mais « essentiellement, ce sont des entreprises ou d'autres organismes qui ne feront probablement jamais faillite qui contribueraient au fonds », objecte le comité parlementaire.

taire.

Il lui préfère donc l'idée d'une « superpriorité » des créances salariales, idée qui a d'ailleurs figuré dans trois propositions antérieures de réforme de la Loi sur les faillites depuis 1975.

Cette idée suscite cependant une levée de boucliers du côté des grandes et moyennes entreprises, au motif que si les créances des banques passent après celles des salariés, les entreprises auront davantage de difficulté à obtenir du crédit. C'est notamment la position de la Chambre de commerce du Canada.

Interrogé hier sur la recommandation émise par le comité parlementaire, Richard Le Hir, vice-président de l'Association des manufacturiers du Québec, a réitéré cet argument. « Dans ces conditions là, les prêteurs seront de plus en plus hésitants », nous a-t-il déclaré.

Mais M. Le Hir est tout aussi opposé au fonds d'indemnisation proposé par le projet de loi C-22 parce que dans la conjoncture actuelle, les entreprises ne peuvent pas, selon lui, supporter le fardeau de la taxe supplémentaire qui alimenterait ce fonds.

« Il n'y a pas à choisir entre Charlybde et Scylla », dit M. Le Hir, qui estime qu'il vaudrait mieux ajourner toute réforme de la Loi sur les faillites jusqu'à des jours meilleurs.

En revanche, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a opté pour la « superpriorité », et avait d'ailleurs déposé un mémoire en ce sens devant le comité en arguant que les petites entreprises ne pourraient en aucune circonstance supporter une taxe de plus.

« Ça me fait bien plaisir de voir que le comité nous a écouté », nous a déclaré hier Michel Decary, vice-président pour le Québec de cette Fédération. Selon lui, l'argument de difficultés de financement accrues pour les entreprises en cas de priorisation des créances salariales est « de la foutaise. Ce sont des menaces typiques des banques, mais si elles ne prêtent pas, comment voulez-vous qu'elles vivent ? C'est avec ça qu'elles font leurs profits ! »



Les 1600 ex-employés de Pascal cherchent toujours à récupérer les quelque 3000 \$ d'indemnités de vacances et de licenciement qui, affirment-ils, restent dus à chacun d'eux après la faillite de la chaîne de quincailleries.

Quant à Gérald Larose, président de la CSN, il s'est dit hier « content que le comité parlementaire ait doublement relevé la barre », en faisant passer les salariés avant les banquiers et en fixant le plafond à 3000 \$ au lieu des 2000 \$ proposés par le ministre Blais.

Mais pour M. Larose, un plafond fixe est en soi « un grave défaut » parce qu'il se déprécie avec l'inflation. « Il faut trouver un paramètre qui varie avec la hausse du coût de la

vaie », nous a-t-il expliqué, par exemple « trois mois de salaire, au salaire moyen canadien ».

Il estime aussi que cela ne dispense pas de créer un « fonds de réserve », pour garantir un paiement rapide à tous. Au Québec, ce fond pourrait être administré par la Régie du salaire minimum, dit M. Larose, qui dit en avoir évoqué la possibilité avec le ministre de la Main-d'oeuvre André Bourbeau.

## Regain de vie dans la construction au Québec

d'après la Presse Canadienne

APRÈS TROIS mois de baisse consécutive, la construction résidentielle au Québec a augmenté en septembre. Le taux annuel désaisonnalisé est monté à 33 000 unités par rapport à 26 000 en août dernier, a indiqué hier la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

En données brutes, le nombre de mises en chantier a connu un gain de 21 %, totalisant 2672 unités contre 2212 un an auparavant.

Au Québec, cette reprise s'est étendue à tous les types de logement. La construction de maisons détachées était en hausse de 23 % et celle des autres types de logement de 18 %. Les maisons jumelées et les immeubles en copropriété ont également profité des avantages du programme provincial.

Par contre, note la SCHL, la construction de logements locatifs est demeurée faible, affectée par un inventaire important de logements inoccupés.

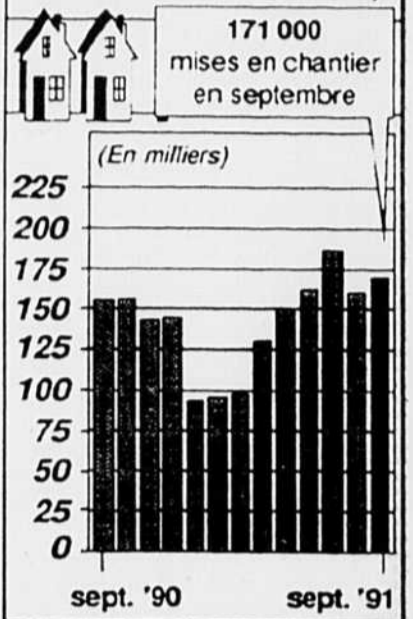
Par rapport à l'an dernier, la plupart des régions métropolitaines de la province ont bénéficié de cette relance avec des hausses de 31 % à Montréal, à 24 % à Québec, 13 % à Hull et 52 % à Chicoutimi-Jonquière.

Trois-Rivières et Sherbrooke ont cependant subi des baisses respectives de 41 % et 20 %. Dans ces deux régions, la situation s'explique par le déséquilibre profond du marché locatif qui freine la construction pour ce type de logement, explique la SCHL.

En dépit d'une meilleure performance le mois dernier, la région de Montréal montre néanmoins des signes de profond ralentissement alors que seulement 14 000 logements ont été mis en chantier en septembre, une légère amélioration par rapport à août (13 000 unités), mais aussi une forte baisse comparativement à avril et juillet (23 000 unités).

### Mises en chantier

Nombre de mises en chantier (taux annuels désaisonnalisés)



Source: SCHL (PC)

Dans l'ensemble du Canada, la construction résidentielle a enregistré une hausse de 7 % en septembre. Le taux annuel désaisonnalisé est monté à 171 000 unités, contre 160 000 en août.

Selon la SCHL, cette remontée est due principalement à une relance de la construction de logements sociaux en Ontario et d'immeubles en copropriété dans plusieurs provinces.

Le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique ont connu un regain de mises en chantier. Dans les provinces de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Nouvelles Écosse et de Saskatchewan la situation est restée stable, tandis qu'en Alberta et au Nouveau-Brunswick la construction de logements s'est effectuée au ralenti.

## Washington minimise la portée de ses représailles dans le bois

OTTAWA (PC) — Les mesures de rétorsion prises par les États-Unis à l'égard de l'industrie canadienne du bois-d'oeuvre ne constituent pas un coup de masse, mais uniquement une invitation à discuter d'un point de mécontentement, a indiqué hier l'ambassadeur des États-Unis au Canada Edward Ney devant un groupe important d'exportateurs.

Après qu'Ottawa eut abandonné une taxe de 15 % sur ses exportations de bois-d'oeuvre, a dit M. Ney, les États-Unis ne pouvaient pas faire autrement que d'entreprendre une enquête sur les subventions canadiennes et imposer des droits temporaires sur les importations canadiennes de bois-d'oeuvre.

« Nous avons répliqué avec ce qui, à mon avis, n'est pas une masse, mais une discussion, avec confrontation et recherche (d'une solution) », a dit M. Ney au congrès annuel de l'Association canadienne des exportateurs.

Cependant l'industrie des produits de la forêt est indignée et, selon le ministre du Commerce international Michael Wilson, l'exigence de tels droits est un manquement à la loi du commerce international.

M. Wilson a mis en doute l'explication de M. Ney.

## Une aventure de 600 milliards \$ dans l'espace

Claude Turcotte

UN EX-ADMINISTRATEUR de la NASA, le Dr Tom Pain, a fait rêver hier au congrès de la Fédération internationale d'aéronautique, en présentant ce qu'il a appelé « la plus

grande aventure high tech dans l'histoire de l'humanité », à savoir un projet de 600 milliards \$ (US évidemment) étalé sur 30 ans, qui comprendrait un port spatial d'où l'on pourrait partir à la conquête des espaces inconnus et deux bases permanentes, l'une sur la Lune d'abord et la seconde sur Mars.

M. Pain a même inventé une nouvelle unité de mesure pour quantifier le coût d'un tel programme. Ce prix étalon équivaut, en dollars d'aujourd'hui, au coût de tout le programme américain Apollo, qui en 10 ans a permis à un Terrien de mettre pour la première fois pied sur la Lune. Cela donne 75 milliards \$ de l'AU (pour Apollo Unit). Le ministre français de la Recherche et de la Technologie, et membre de l'Académie internationale d'aéronautique, qui assistait à cet exposé, a immédiatement baptisé avec une toute petite pointe d'humour ce prix étalon de « nouvelle unité astronomique ».

Quoi qu'il en soit, le projet d'infrastructure pour la conquête du système solaire et de l'espace totaliserait l'équivalent de six programmes Apollo. Le port spatial nécessiterait un investissement de 50 milliards \$; il servirait de pied-à-terre pour des

explorateurs de planètes plus éloignées, en pensant à des conquêtes plus lointaines dans le temps.

L'objectif le plus immédiat serait l'installation sur la Lune au coût de 2 AU, sur une période de 5 à 10 ans, d'une base permanente avec toute une infrastructure de survie et d'extraction d'éléments utiles, comme l'hydrogène transporté par les vents solaires depuis des millions d'années et qui est stocké dans le régolite de ce satellite naturel de la Terre. Mais l'étape lunaire serait essentiellement expérimentale et préparatoire à la reproduction sur Mars d'une autre base, qui coûterait également 2 AU. On utiliserait d'abord des robots, mais il y aurait éventuellement des équipes humaines dans ces stations. En établissant ces liens avec la Lune et Mars, les Terriens doubleraient d'un seul coup leurs réserves de ressources naturelles.

L'ensemble de cet effort gigantesque nécessiterait des investissements de 600 milliards \$. Les Américains reconnaissent déjà qu'ils ne pourraient pas assumer seuls cet effort financier et scientifique, d'où l'appel lancé à toute la communauté internationale. M. Pain, qui a ses en-

trées à Washington, mentionne que le président Bush et ses principaux conseillers de la Maison-Blanche affirment qu'il faut aller dans cette direction, mais contrairement à John Kennedy au début des années 60, M. Bush n'a pris aucun engagement spécifique, ni sur le projet lui-même, ni sur un échéancier quelconque. Les résistances politiques viennent surtout du Congrès, où les représentants élus se font dire par leurs électeurs que la priorité doit aller à des projets d'habitation dans leurs villes plutôt que sur la Lune.

M. Pain ne se laisse toutefois pas impressionner par ce type d'arguments. Il a ses réponses toutes prêtes. Primo, il en coûte déjà 15 milliards \$ par année pour maintenir la NASA; en cinq ans donc, la NASA coûterait un AU et ce sont là des sommes qui seraient incluses dans le coût global du projet. Au rythme présent, la NASA recevrait 450 milliards \$ sur une période de 30 ans. Enfin, le dernier argument de M. Pain ne peut laisser aucun pacifiste indifférent. Son projet nécessiterait beaucoup d'argent que les sommes qui sont dépensées mondialement pour les forces militaires.

### Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1775.51	- 3.88
TSE-300	3353.71	- 3.42
Dow Jones	2963.77	+ 21.02
Dollar canadien (US Cents)	88.59	+ .03
Or (New York-US\$)	357.60	- 1.70

(PC)

### chez Pauzé

Le plus ancien restaurant de FRUITS DE MER

Tradition et qualité depuis 1862

1657, rue Sainte-Catherine Ouest  
Tél.: 932-6118 - Fermé le lundi  
Stationnement gratuit (1 h 30)  
garage du Faubourg (Entrée rue Guy)

## VOLVO

### JOHN SCOTTI AUTO

4330 Jarry est, St-Léonard

### CLINIQUE DE SÉCURITÉ GRATUITE

DU 15 OCT. AU 15 NOV.

PLUS DE 40 POINTS D'INSPECTION GRATUITEMENT  
PERMISSION AUX CLIENTS D'ASSISTER AUX TRAVAUX  
RAPPORT DÉTAILLÉ APRÈS CHAQUE VÉRIFICATION

### SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

## 725-9394

10% SUR TOUS ACCESSOIRES VOLVO EN MAGASIN  
SPÉCIAL SUR PNEU D'HIVER GISLAVED MONTÉ SUR JANTE

ESSAI DISPONIBLE SUR MODÈLE 92

### LA TRIBUNE À MONTRÉAL

9192

### LES DÉJEUNERS-CAUSERIES 1991-1992 de La Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Monsieur Jean-Claude Delorme  
Président du conseil et chef de la direction  
Caisse de dépôt et placement du Québec

Le mardi 15 octobre à midi  
Bonaventure Hilton International

Allocation:  
« En marche vers l'an 2 000, au profit des Québécois »

Prochain déjeuner-causerie: 5 novembre 1991  
Monsieur Konrad Stoui  
Chef régional  
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador  
Le Reine Elizabeth

Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain

Réervations: Ghislaine Larose  
Téléphone: 288-9090  
Télécopieur: 843-7320  
772, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3A 1G1

## UN PRÊT POUR CHAQUE PROJET!

POUR TOUT PROJET, PETIT OU GRAND, UN CONSEILLER SAURA VOUS RECOMMANDER LE PRÊT QU'IL VOUS FAUT!

Prêt personnel  
Prêt hypothécaire  
Marge de crédit **9 1/2 %**

Au complet de  
Ce taux varie selon les garanties

Le Trust Général est fier de participer au programme "Mon taux, mon toit".

Place du Carrefour, Laval, 682-3200  
5995, boul. Gouin Ouest, Montréal, 745-1515  
955, boul. St-Jean, Pointe-Claire, 694-5670

Centre Rockland, Ville Mont-Royal, 341-1414  
1, avenue Vincent d'Indy, Outremont, 739-3265  
1020, avenue Laurier Ouest, Outremont, 272-4777

Place Ville Marie, Montréal, 871-7300  
1100, rue University, Montréal, 871-7200  
Place d'Anjou, Anjou, 355-4780

Carrefour Angrignon, Lasalle, 366-0730  
Place Portobello, Brossard, 466-2500  
299, boul. Sir Wilfrid Laurier, St-Lambert, 466-8666

521, rue St-Charles-Borromée Nord, Joliette, 752-0666  
7272, boul. Maurice Duplessis, Rivière des Prairies, 643-4040

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Les combats cessent en Yougoslavie tandis que la Croatie et la Slovénie proclament leur indépendance

d'après Reuter et AFP

ZAGREB — La Croatie et l'armée fédérale yougoslave ont signé un cessez-le-feu général dans l'ensemble de la république, a annoncé hier soir la délégation envoyée par la Communauté européenne en Yougoslavie. Des négociations avaient eu lieu pendant toute la journée entre l'armée fédérale, des forces croates et des représentants de la CEE pour en arriver à une cessation des combats avant la fin de la journée d'hier.

Ce cessez-le-feu est survenu quelques heures après que la Croatie et la Slovénie eurent pris les premières mesures assurant leur toute nouvelle indépendance de la Yougoslavie. Les combats avaient pratiquement cessé sur l'ensemble du territoire tandis que les négociations tripartites se poursuivaient.

Pour faciliter ces négociations, la Communauté économique européenne (CEE) avait accepté de dif-

férer l'embargo économique total dont elle avait menacé la Fédération yougoslave. Ses représentants s'étaient joints à ceux de l'armée fédérale et ceux des forces croates en vue d'en arriver à une fin définitive des combats.

L'ONU s'est jointe à l'effort de paix en nommant l'ancien secrétaire d'État américain, Cyrus Vance, représentant spécial du secrétaire général de l'Organisation pour la Yougoslavie.

M. Vance, responsable de la diplomatie américaine de 1977 à 1980 sous la présidence de Jimmy Carter, devra au nom de M. Javier Perez de Cuellar, faciliter l'application de tous les efforts régionaux actuellement entrepris pour mettre en place les différents cessez-le-feu et, autant que faire se peut, un accord politique en Yougoslavie.

De son côté, le premier ministre canadien, Brian Mulroney avait lancé hier un nouvel appel pour l'en-

voi en Yougoslavie de forces internationales de maintien de la paix.

Les Nations unies et la CEE devaient envoyer des troupes pour mettre fin à la violence croissante dans ce pays, a ajouté M. Mulroney devant la chambre des Communes.

« Nous allons essayer de nouveau, à la fois au conseil de sécurité (de l'ONU) et avec nos collègues en Europe, d'organiser une intervention », a-t-il déclaré. Ottawa s'était prononcé il y a quelques semaines en faveur du recours à des forces internationales en Yougoslavie, offrant que des troupes canadiennes en fassent partie.

Le parlement de Croatie a voté hier à l'unanimité la rupture totale de la république avec la Fédération yougoslave.

Cette décision marque l'entrée en vigueur de la déclaration d'indépendance de la Croatie. Adoptée le 25 juin, elle avait fait l'objet, à la demande de la CEE, d'un moratoire de

trois mois qui s'est achevé lundi à minuit.

Les députés, réunis dans un hôtel de Zagreb car le siège du parlement a été endommagé lundi par une roquette, ont décidé de couper tous les liens juridiques entre la Croatie et la Fédération yougoslave, a déclaré Radio-Zagreb. L'armée yougoslave est déclarée « armée d'occupation » et doit en conséquence quitter le territoire croate.

Après leur vote « historique », les députés ont entonné l'hymne national croate, a précisé le radio.

La Slovénie, dont la proclamation d'indépendance a été acceptée par la plupart des Yougoslaves, a adopté hier les premières mesures assurant la création d'un État indépendant. La république a adopté une loi créant une nouvelle unité monétaire, le tolar, et a établi huit des 34 postes-frontière prévus entre la Slovénie et la Croatie.

Aucun pays n'a encore reconnu l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. La CEE a fait savoir qu'elle ne franchirait le pas que si les Yougoslaves aboutissaient à un accord sur l'avenir de la Fédération.

La déclaration ratifiée par le parlement de Zagreb précise que la Croatie indépendante reconnaît l'indépendance des cinq autres républiques yougoslaves sur la base de la réciprocité.

La Croatie s'engage également à garantir les droits de l'Homme et les droits des minorités dans le respect de la charte des Nations unies et des obligations des États européens réunis au sein de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe.

La Serbie, la plus importante des républiques yougoslaves, est opposée à l'indépendance de la Croatie et soutient la minorité serbe de la république, qui redoute d'être victime de l'oppression des Croates. Zagreb a de son côté accusé la Serbie de vouloir constituer une « Grande Serbie » en s'emparant d'une partie de son territoire.

Par ailleurs, des négociations sur les modalités d'un cessez-le-feu se

poursuivaient hier à Zagreb entre représentants de la CEE, de l'armée yougoslave et des forces croates, sous la menace par l'armée fédérale d'une reprise de son offensive en cas de refus de la Croatie d'accepter ses conditions.

La direction croate avait rejeté dans la nuit de lundi à mardi le cessez-le-feu conditionnel proposé par l'armée et la présidence restreinte yougoslave, selon le ministre croate de l'Information Branko Salaj, cité par la télévision de Belgrade.

A Zagreb, un porte-parole de la mission européenne jugeait cependant que la première séance de négociations avait été « productive ».

La Communauté européenne a décidé de reporter l'application éventuelle de sanctions à la Yougoslavie pour donner le temps à ses inspecteurs de mettre au point un nouvel accord de cessez-le-feu. Réunis le week-end dernier aux Pays-Bas, les ministres des Affaires étrangères des Douze avaient menacé d'imposer un « embargo commercial total » à l'encontre de la Yougoslavie si les factious rivales ne cessaient pas les combats avant lundi minuit.

A Bonn, les dirigeants de la coalition du chancelier Helmut Kohl ont décidé d'aller au-delà des sanctions économiques envisagées par la CEE contre les belligérants ne respectant pas le cessez-le-feu. L'Allemagne « prendra en outre des mesures de sanctions bilatérales, qui toucheront par exemple les livraisons de pétrole et de gaz », a indiqué le porte-parole du gouvernement Dieter Vogel. Les dirigeants de la coalition ont en revanche souligné qu'une reconnaissance de la Croatie et de la Slovénie devait passer par une « solution négociée ».

À Strasbourg, le comité des ministres du Conseil de l'Europe a décidé de suspendre sa coopération avec les autorités yougoslaves dans l'attente d'une solution globale de la crise.

Plus de 1000 personnes ont péri dans les affrontements entre Serbes et armée fédérale d'une part, forces croates de l'autre, depuis le 25 juin dernier.

## LE MONDE EN BREF

### Honecker en URSS

HAMBURG (Reuter) — Moscou et Bonn sont convenus que l'ancien numéro un est-allemand Erich Honecker reste en exil pour le moment en Union soviétique, a écrit hier le quotidien allemand Bild. Inculpé en Allemagne pour avoir donné l'ordre d'ouvrir le feu sur ses compatriotes cherchant à franchir l'ex-Mur de Berlin, Erich Honecker devrait cependant être interrogé par un procureur allemand dans sa datcha proche de la capitale soviétique. Selon Bild, aucune décision sur le sort de l'ancien numéro un ne devrait être prise avant le retour de son épouse Margot, partie au Chili rendre visite à leur fille et tenter de persuader Santiago de ne pas extraditer Erich Honecker s'il venait s'exiler au Chili.

### Suicide à Moscou

MOSCOU (Reuter) — Un ancien responsable du Parti communiste soviétique s'est suicidé en se jetant par la fenêtre, imitant ainsi le suicide de son successeur au poste de chef de l'administration du Comité central, a annoncé hier l'agence Tass. Elle précise que Georgi Pavlov, 81 ans, s'est jeté du 8<sup>e</sup> étage lundi, six semaines après le suicide de son successeur Nikolai Krouchina, peu après le putsch manqué des conservateurs communistes en août.

### Hors de Pologne

VARSOVIE (Reuter) — L'Union soviétique a accepté de retirer ses 45 000 soldats de Pologne d'ici à la fin de 1992, ce qui devrait ouvrir la voie à une normalisation des relations entre les deux pays, a annoncé hier le ministère polonais des Affaires étrangères. « Des divergences subsistent quant à savoir si ce sera à la fin septembre ou à la fin décembre, mais ils partiront pour sûr en 1992 », a déclaré le porte-parole du ministère.

### Aide japonaise

TOKYO (Reuter) — Le gouvernement japonais a annoncé hier avoir mis au point un programme d'aide d'urgence de près de 2,5 milliards \$ au profit de l'URSS. De source autorisée, on rapporte que ce programme d'assistance revêt trois aspects — aide humanitaire, aide à l'activité économique et commerciale, assistance technique.

### L'OTAN réduit

KONYA (Turquie) (AFP) — Les forces alliées stationnées sur le flanc sud de l'OTAN (Italie, Turquie, Grèce) vont être réduites mais dans une moindre mesure que celles basées au centre de l'Europe (Allemagne et Belgique), a indiqué hier soir le commandant en chef des forces de l'OTAN pour le sud de l'Europe, l'amiral (américain) Jonathan Howe. La région sud ne sera « pas épargnée » par l'allègement général du dispositif militaire allié à la suite de la détente Est-Ouest, mais la réduction sera « moins spectaculaire » que dans la région centrale, a-t-il déclaré à la presse à Konya (centre de la Turquie) où se déroulent une partie des manœuvres d'automne de l'OTAN.

### Communistes exclus

TBILISSI (AFP) — Le parlement de Géorgie réuni en session d'urgence hier a voté l'exclusion de ses 60 membres communistes, ont annoncé des journalistes locaux. Cette décision a été prise en conséquence de la proclamation de l'« illégalité » du PC dans cette république du Caucase, a-t-on ajouté de même source. Le parlement géorgien, qui compte 250 membres, avait déjà retiré leurs mandats parlementaires aux députés communistes le 30 août dernier.

### Note salée

LOS ANGELES (AFP) — La facture de l'échouage de l'Exxon Valdez sur les côtes de l'Alaska en 1989 pourrait se monter à 15 milliards \$, a écrit hier le Los Angeles Times qui cite des études gouvernementales non encore publiées. La semaine dernière, la compagnie pétrolière américaine avait conclu un nouvel accord de règlement avec le gouvernement fédéral et l'État de l'Alaska aux termes duquel elle s'engageait à payer une amende de 125 millions de dollars et des dédommagements de 900 millions sur une période de dix ans. Selon le journal, qui cite des sources gouvernementales, la facture de l'échouage se situerait entre 3 et 15 milliards \$. Le journal ajoute que ces chiffres n'ont pas été publiés parce qu'ils pourraient servir de base aux poursuites civiles intentées par des centaines de particuliers. Le total de ces poursuites individuelles se monte actuellement à quelque 59 millions \$.

## Des Allemands se mobilisent contre la montée de la violence xénophobe

d'après AP et Reuter

BONN — De nouvelles agressions ont eu lieu lundi soir et hier contre des réfugiés en plusieurs points d'Allemagne au moment où une certaine mobilisation commence à prendre forme dans le pays contre ces manifestations de xénophobie.

Selon le ministre de l'Intérieur du land de Bavière, Edmund Stoiber, 158 attaques contre des centres d'accueil ont été commises entre le 1<sup>er</sup> janvier et lundi dernier dans l'ensemble de l'Allemagne unifiée. Dénonçant ces agressions, M. Stoiber a déclaré : « Les étrangers ne sont pas du gibier. Chacun en Allemagne a le droit à une protection contre la violence. »

La police a fait état hier de nouvelles agressions. Près de Francfort, deux jeunes gens ont été arrêtés après qu'un groupe eut lancé des engins incendiaires contre un foyer d'accueil pour étrangers. A Schwerte dans la banlieue de Dortmund (Ruhr) un incendie a été allumé dans le jardin d'un autre centre. Le bâtiment n'a pas été atteint.

Lundi soir, la police de Ottweiler en Sarre a interrompu une réunion d'une soixantaine d'extrémistes de droite qui préparaient apparemment un assaut contre un autre centre. Des manches de hache et autres matraques ont été découverts sur place.

Les responsables allemands ne sa-

vent pas comment mettre fin à ces violences. Les extrémistes affirment que les étrangers leur prennent leur travail et leurs logements, dans un pays qui souffre de pénurie dans ce domaine.

Ecoeûrés par la multiplication de ces agressions racistes, les Allemands commencent à se mobiliser contre les groupes de néo-nazis qui s'en prennent aux immigrés.

Des centaines d'habitants de Wenden, petite ville d'Allemagne de l'Ouest, ont formé la semaine dernière une chaîne humaine autour d'un foyer d'immigrés pour protéger quatre familles conspuées par des militants d'extrême-droite.

« Les gens d'ici sont de braves gens. Ils ne pouvaient plus supporter tout cela », explique Margaret Bräuser, l'un des maillons de la chaîne. « Nous ne sommes pas comme cela, les radicaux d'extrême-droite ne sont qu'une petite minorité », assure Bernd Winkelmeier, chef des services sociaux de Wenden.

A Brèhl, la ville de la championne de tennis Steffi Graf, un homme politique local a été passé à tabac pendant le week-end pour s'être porté au secours d'un Nigérian à qui des jeunes néo-nazis infligeaient des brûlures de cigarette.

A Hambourg, étrangers et Allemands montent la garde autour d'un foyer de 300 demandeurs d'asile qui a fait l'objet d'une tentative d'incendie

la semaine dernière.

« Regardez, lâches », titrait hier le journal Bild en publiant à sa « une » une photographie de la petite Libanaise de 8 ans, luttant contre la mort sur un lit d'hôpital.

Douze intellectuels allemands ont de leur côté dénoncé hier la recrudescence d'agressions à caractère raciste en Allemagne et invité la population à dénoncer la xénophobie.

« Le fait que des gens aient à nouveau peur de pogroms inspire un sentiment de honte à la grande majorité des citoyens. Cette majorité ne devrait pas rester une majorité silencieuse », écrivent les signataires de cet appel, parmi lesquels le cinéaste Hark Bohm et les romanciers Gunter Grass et Siegfried Lenz.

De son côté le chancelier Helmut Kohl a déclaré que l'afflux record de réfugiés — 29 000 par mois — est partiellement responsable des manifestations de xénophobie et souhaite une modification de la constitution. Celle-ci accorde presque automatiquement l'asile à tous ceux qui se présentent comme réfugiés politiques. Mais il aurait pour une révision constitutionnelle besoin de la majorité des deux tiers au Parlement. Or, l'opposition social-démocrate, hostile à une telle réforme, l'en empêche, et le chancelier rencontre aussi l'opposition du Parti libéral de Hans-Dietrich Genscher, son partenaire dans la coalition gouvernementale.

## Des manifestations violentes font 7 morts dans la capitale togolaise

LOMÉ (AFP) — Sept personnes ont été tuées hier à Lomé lors de manifestations incontrôlées et de pillages qui ont suivi l'annonce de l'agression conduite au cours de la nuit précédente contre le premier ministre de transition Joseph Kokou Koffigoh par un groupe de militaires.

En fin d'après-midi, les pillages de maisons appartenant à des dignitaires du régime du général Gnassingbé Eyadéma continuaient, selon des témoignages, malgré les appels au calme diffusés par la radio.

Des tirs ont été entendus en plusieurs points de la ville. Les coups de feu auraient été tirés par des membres de forces de sécurité chargées de protéger les maisons des dignitaires, selon divers témoignages.

Au moins une dizaine de ces résidences, dont celle de l'ancien ministre de la Défense, le général Yao Ameyi, ont été mises à sac par des émeutiers, pour la plupart des jeunes.

La situation semblait particulièrement grave à Adéswi, un quartier au nord de la capitale, à forte population kabyé, l'ethnie du nord à laquelle appartient le chef de l'État.

Il est impossible aux journalistes de pénétrer dans Adéswi en raison de l'absence totale de sécurité. Ils ont seulement pu observer de l'extérieur que des hommes en civils, armés de fusils d'assaut, se déplaçaient de rue en rue. Les forces de sécurité et les milices pro-gouvernementales n'étaient pas visibles.

Un journaliste a formellement reconnu parmi ces hommes en armes le fils cadet du général Eyadéma, M. Emmanuel Gnassingbé. Ce dernier est propriétaire d'un garage qui

avait été dévasté la semaine dernière par des jeunes gens à la suite du premier coup de force perpétré par des éléments incontrôlés de l'armée contre la radio et la télévision.

En revanche, les militaires en uniforme n'ont pas été signalés tout au long de la journée dans les rues du centre de Lomé, pratiquement désertes à la nuit tombante en raison de la tension qui n'a cessé de croître tout au long de la journée.

Le gouvernement s'est réuni pendant plusieurs heures dans l'après-midi lors d'un Conseil des ministres de crise, de même que les membres du Haut Conseil de la République (HCR, organe législatif de transition).

## L'Irak mettait au point une bombe à hydrogène

NATIONS UNIES (AP) — En marge de son programme nucléaire, l'Irak était en train de travailler sur un projet de construction d'une bombe à hydrogène, ont annoncé hier des responsables de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au cours d'une conférence de presse au siège de l'ONU à New York.

Hans Blix, directeur de l'AIEA, et l'un de ses collaborateurs David Kay, ont déclaré que les Irakiens avaient fabriqué une petite quantité de lithium-6 — un matériau que l'on n'utilise que pour des armements à l'hydrogène — et avait l'intention d'en produire à grande échelle.

**UQAM** *Le savoir universitaire, une valeur sûre!*

**Vice-rectrice, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche**

**Vice-rectrice, vice-recteur aux ressources humaines (nouveau poste)**

### Fonctions

Sous l'autorité du recteur, et en concertation avec le vice-recteur associé à l'enseignement et à la recherche, vous :

- diriger les organismes d'enseignement et de recherche et leurs services;
- assurer l'organisation, le développement et la coordination de l'enseignement et de la recherche, les nominations aux postes de direction d'enseignement et de recherche, ainsi que la gestion des budgets dévolus à l'enseignement et à la recherche et concurrez à l'administration des conventions collectives des personnels enseignants;
- assurer l'application des politiques de l'Université en matière d'enseignement et de recherche;
- donner votre avis au conseil d'administration sur les recommandations de la Commission des études dont vous serez membre de droit;
- assurer la représentation institutionnelle concernant les questions d'enseignement et de recherche aux divers comités du réseau de l'Université du Québec, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et des organismes gouvernementaux;
- exercer les pouvoirs et les fonctions que vous confiera le recteur.

### Exigences

- Formation universitaire de troisième cycle
- Vaste expérience de l'enseignement et de la recherche universitaires
- Connaissance appropriée des structures académiques et administratives de l'UQAM, de l'UQ et de l'ensemble du réseau universitaire québécois
- Connaissance appropriée de la gestion universitaire

**Traitement :** selon la politique salariale des cadres supérieurs de l'UQAM.

**Date limite :** Votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, devra parvenir au plus tard à 17 h, le vendredi 18 octobre 1991, à M<sup>r</sup> Jacques Durocher, secrétaire général, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8.

### Fonctions

Sous l'autorité du recteur, vous assurerez la coordination et l'expertise en matière de gestion des ressources humaines et agirez comme conseiller en ces matières auprès de la direction et des gestionnaires de l'Université. Vous :

- élaborerez et proposerez des politiques de gestion des ressources humaines;
- analyserez les besoins de personnel et conseillerez la direction sur la planification de l'effectif;
- proposerez et gèrerez des programmes de développement de ressources humaines;
- fournirez les services de dotation, de rémunération et d'avantages sociaux;
- coordonnerez différents programmes reliés à la gestion des ressources humaines;
- agirez comme représentant institutionnel auprès des syndicats et associations de personnel;
- coordonnerez les négociations de conventions collectives;
- assurerez la représentation institutionnelle concernant les questions de ressources humaines aux divers comités du réseau de l'Université du Québec, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et des organismes gouvernementaux;
- exercerez les pouvoirs et les fonctions que vous confiera le recteur.

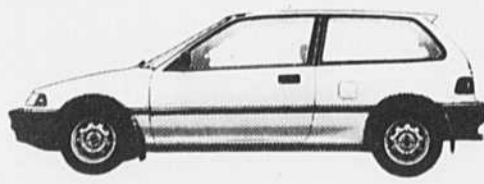
### Exigences

- Formation universitaire appropriée aux exigences du poste, au moins de deuxième cycle
- Connaissance appropriée des structures académiques et administratives de l'UQAM, de l'UQ et de l'ensemble du réseau universitaire québécois
- Connaissance étendue de la gestion universitaire
- Une expérience en gestion des ressources humaines en milieu universitaire serait un atout.

## Le petit frère de la HONDA CIVIC DX

Particularités du modèle CX:

- ✓ 5 vitesses
- ✓ 16 soupapes
- ✓ Système à injection de carburant
- ✓ 92 chevaux-vapeur
- ✓ Et bien plus encore



à compter de **8888\$\***

#1 **sigi**  
1110 Bleury, Montréal, 879-1550



KUNO WITTMER, 5 fois champion des rallyes du Québec: « Prix exceptionnels, aubaines fantastiques, excellentes voitures: une combinaison imbattable ».

\*Transport, préparation et taxes extra

**Université du Québec à Montréal**

# 1991 Gala des Grands Montréalais

Sous le patronage de La Chambre de commerce du Montréal métropolitain et du Canadien National, l'Académie des Grands Montréalais honorerà trois nouveaux Grands Montréalais lors de son quatorzième Gala qui aura lieu le jeudi 24 octobre 1991 à 18 h 30, au Palais des Congrès de Montréal.

À cette occasion, l'Académie des Grands Montréalais, en association avec La Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Bell Canada, dévoilera les noms des lauréats du Prix d'excellence, remis à des étudiants de niveau doctorat inscrits dans l'une des quatre universités de Montréal.

Prix du billet : 225 \$ (TPS comprise)  
Pour réservation :  
Madame Ghislaine Larose  
La Chambre de commerce du Montréal métropolitain  
288-9090  
(Télécopieur : 843-7320)



J.V. Raymond Cyr  
Chef d'entreprise



La très honorable  
Jeanne Sauvé



Antonine Maillet  
Écrivain



Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain

Bell

nt northern telecom



Ville de Montréal

Palais des Congrès de Montréal

## ÉDITORIAL

## Chronique d'un débat annoncé

EN RETIRANT l'impôt-services de son projet de loi sur la réorganisation du système, en juin dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux avait annoncé la tenue dès l'automne d'un large débat public sur le financement.

Alors qu'approche la mi-octobre, il est peu probable que l'échéancier sera respecté. Le débat ne s'en impose pas moins. Il devra s'amorcer dans les meilleurs délais — et sur la base souhaitable d'orientations que, d'ici là, le gouvernement aura fait connaître après avoir réussi à les préciser.

Non pas que ces dépenses soient en pleine dérive. C'est le contraire qui est vrai. C'est plutôt parce que les mesures prises jusqu'ici pour éviter tout dérapage créent une impression de contrainte, de compression, voire de rationnement, alors même que le volume des services est en hausse constante. D'autres entretiens des craintes que le système n'éclate sous la pression conjuguée du vieillissement, du développement technologique et de l'apparition de nouveaux besoins. Mais tous les moyens d'un cheminement graduel et ordonné sont en place. Il devrait suffire de tenir les yeux sur la route (et le rétroviseur) et les mains fermement sur le volant.

Ce qui inquiète, c'est la vitesse de croisière. Les dépenses de santé augmentent à un taux supérieur à celui des dépenses publiques, ce qui rend plus difficile l'atteinte des objectifs du gouvernement. Également, ces dépenses augmentent à un rythme légèrement plus élevé que celui de la richesse collective, à moyen terme (et nous y sommes déjà) cela ne peut que corser la situation.

Que les dépenses de santé accaparent une part croissante des crédits (dans un contexte où l'endettement touche un seuil critique) conduit à la mise en veilleuse d'autres missions gouvernementales. L'engouement pour la santé serait-il responsable de la détérioration, aujourd'hui évidente, de notre réseau routier ? Cette même trajectoire serait-elle à l'origine des rapports conflictuels du gouvernement avec les municipalités ? Après les routes, le transport en commun serait-il à son tour victime du tout-à-la-santé ? Est-ce pour cette raison que le gouvernement, malgré de fortes pressions, hésite à bonifier ses programmes de sécurité du revenu, son aide à la famille, ou à répondre aux besoins exprimés par les commissions scolaires, les universités ? Autant de questions qu'il n'est plus possible d'élever.

L'instauration des régimes publics d'assurance qui, depuis bientôt un quart

de siècle, mettent les Canadiens à l'abri des énormes risques financiers que représentait jadis la maladie, a créé et longuement entretenu une illusion : celle de la gratuité.

Très vite, la population, bénéficiaire d'un large éventail de services disponibles sans frais à l'utilisateur, a perdu de vue qu'il s'agissait précisément d'un régime d'assurance.

Chacun connaît les limites de ses ressources individuelles et veille à ne pas les dépasser ; chacun sait également que ses proches et ses voisins — même les mieux nantis — ont aussi leurs limi-

*L'illusion de gratuité étant dissipée, le débat s'impose sur les coûts de la santé*

tes. L'illusion aura été de croire que l'addition de toutes ces limites suscitait miraculeusement un potentiel extensible quasiment à l'infini. On le comprend mieux aujourd'hui, bien qu'on éprouve encore un peu de mal à s'y résigner.

Qui dit assurance dit, d'une part, des services assurés et, d'autre part, des modalités de partage des risques. Ce sont les deux volets du débat qu'il reste à faire.

Le premier volet pourrait porter sur la « couverture » elle-même. À cet égard, la référence obligée reste la loi canadienne sur la santé. Il serait difficile au Québec d'aller en deça de ce panier (contenant tous les services dispensés à l'hôpital et tous les soins médicalement requis) sans encourir les foudres du grand frère, sous la forme d'une réduction de sa contribution. S'il est vrai qu'au rythme actuel en peu d'années cette participation (en argent comptant) s'en sera allée en fumée, le ministre des Finances a déjà averti les provinces qu'il pourrait utiliser d'autres moyens de rétorsion pour prévenir ou corriger tout écart de conduite.

Restent les services non assurés. On y tripotouille constamment, mais les économies qu'on peut en attendre sont marginales. Il va sans dire qu'il serait peu raisonnable d'escompter que ce réexamen conduira à un élargissement de la couverture, pour y inclure par exemple les médicaments ou les soins dentaires.

Le deuxième volet porterait sur les

modalités de financement. La situation présente est relativement simple. Les dépenses publiques consacrées à la promotion et (plus massivement) au recouvrement de la santé sont assumées par le fonds consolidé de la province où s'accumulent toutes les recettes tirées de l'impôt. Ce régime est globalement « progressif », c'est-à-dire que le taux de l'effort exigé des contribuables augmente avec le revenu.

Deux questions. La première porte sur le manque de transparence. Le mot de passe, aujourd'hui, est celui de *visibilité*. Depuis l'abolition des primes d'assurance-maladie, il n'y a plus de lien concret entre les dépenses de santé et le fardeau fiscal. Le débat, dit-on, en serait faussé : le même citoyen, à titre d'usager, de client ou de bénéficiaire, peut continuer de réclamer des services toujours plus étendus, alors qu'à titre de contribuable, il s'oppose de plus en plus vivement à chaque nouveau tour de vis du percepteur.

Dans quelle mesure un trait d'union manifeste entre les deux faciliterait-il le processus de prise de décision en matière de santé ? C'est la première question.

Et si oui, sous quelle forme ? C'est la seconde. Une prime pour tous les contribuables correspondant à un partage à part égale des coûts ? Une cotisation, distincte et identifiable sur le bordereau de paie, proportionnelle au revenu, comme c'est le cas de l'assurance-chômage ou du régime public de rentes ? Ou finalement, un impôt spécial, distinct et identifiable, mais progressif, dont le taux s'éleverait avec les gains impossibles ?

Ces trois formules ne sont ni neutres ni innocentes.

Le retour d'une prime d'assurance-maladie entraînerait une redistribution des coûts que l'on qualifierait assez spontanément d'antisociale. Il est peu probable que l'opinion (de centre-gauche, puisque c'est le seul lieu politique au Québec) pourrait s'y rallier. En revanche, l'impôt progressif, surtout s'il est clairement identifié, est en passe de susciter une résistance croissante chez les contribuables dont le revenu dépasse la moyenne et risque de réactiver le débat sur un financement public jugé oppressif (on pourrait s'offrir à meilleur compte la même protection par le biais des assurances collectives privées).

Bref, un parcours semé d'écueils à travers lesquels il faudra continuer de naviguer à vue. Mais quelques éléments de cartographie, même approximatifs, ne seraient pas inutiles.

JEAN FRANCOEUR

## BLOC-NOTES

## Aristide, entre la démocratie et le père Lebrun

LE PÈRE Jean-Bertrand Aristide a toute la légalité du monde avec lui. Chef d'État régulièrement élu, brutalement évincé de son poste par des militaires qui tirent en masse sur la population civile, il apparaît toujours, dans son exil forcé, comme l'homme providentiel pour la grande majorité de son peuple. Malgré les réserves entendues ces deux derniers jours sur son compte, il conserve aujourd'hui l'appui diplomatique de la communauté internationale. Jean-Bertrand Aristide reste enfin, malgré tout et presque malgré lui, la condition *sine qua non*, la clé d'un retour à l'ordre légal dans la petite république martyre des Caraïbes.

Cela dit, ses propos incendiaires (au premier degré), tenus vendredi le 27 septembre — deux jours avant le coup d'État — au retour d'un voyage à New York où il s'était adressé à l'assemblée générale des Nations unies, donnent froid dans le dos. Diffusé partiellement, avant-hier soir, au Téléjournal de Radio-Canada, ce discours prononcé au Palais présidentiel — avec toutes les métaphores poético-sociologiques dont le petit père est si friand — était, au minimum, irresponsable et totalement indigne d'un chef d'État issu de la légalité,

qu'on voudrait croire soucieux de la préserver.

Dans ce discours, il faisait l'éloge, d'une façon allusive mais tout à fait transparente, de ce merveilleux instrument de justice populaire connu, en Haïti, sous le nom de « père Lebrun » : le pneu enflammé dont on coiffe les suppliciés, désignés par la rue, livrés à la sauvagerie populaire.

Il n'est pas question de mettre dans la balance la violence bien réelle des usurpateurs de Port-au-Prince — 250 morts depuis dix jours en Haïti — et une grave dérive verbale qui n'a pas été suivie d'effets. Sauf erreur, et à l'exception tragique de Sylvio Claude, l'ex-oppo- sant à Duvalier devenu adversaire d'Aristide, il n'y a pas eu en Haïti de cas connu de « père Lebrun » depuis le 7 février 1991, date de l'entrée en fonctions du régime démocratique.

Alors que des renversements d'alliances et des trahisons se font jour — témoins ces députés qui applaudissent le général Cédras, élisant docilement un soi-disant « président de transition » —, il ne saurait être question d'accabler la victime et de chercher à tout prix à prouver que ce qu'elle a eu, « elle avait

couru après ».

La dénonciation rétrospective, dimanche dernier par le père Aristide, de la violence « d'où qu'elle vienne, la répression tout comme le père Lebrun », tentait maladroitement de réparer le dommage fait à sa réputation. Mais elle restait bien insuffisante : des explications plus détaillées, et des rétractations, pourraient bien s'imposer ultérieurement.

Quand on est encore « le petit père de Saint-Jean-Bosco » et que la dictature est une réalité quotidienne, il y a des propos qui peuvent se comprendre, et encore... Quand on est devenu président démocratique d'un pays qui cherche péniblement à sortir d'une culture de la violence, aucune explication sociologico-militante du genre « le-peuple-marche-et-la-violence-structurelle-qui-l'écrase-toujours » ne peut tenir pour justifier l'appel, même indirect, au lynchage. Aucune.

Président qui se prenait encore pour le tribun de l'opposition populaire, Aristide, contraint à une cure inattendue de véritable opposition, peut encore, souhaitons-le, retrouver des accents de chef d'État et retourner au pouvoir.

FRANÇOIS BROUSSEAU

## LETTRES AU DEVOIR

## L'art holographique

MONSIEUR Daniel Carrière, suite à l'article paru dans LE DEVOIR du 27 juillet dernier, « Un archipel de désirs avortés » que vous signez, j'aimerais porter à votre attention les quelques précisions suivantes.

Au sujet des hologrammes de l'exposition, je tiens à vous informer que je suis l'auteur de ces oeuvres et j'aurais apprécié que vous le mentionniez dans votre texte comme vous avez fait pour les autres artistes.

Vous attirez l'attention sur le fait qu'ils sont exposés dans les cachots de l'ancienne prison que vous qualifiez « d'enclos particulièrement étroits ». Si vous m'aviez consulté, je vous aurais précisé avoir travaillé en étroite collaboration avec la conservatrice Louise Déry ainsi qu'avec Pierre Bouvier, l'architecte qui a conçu la présentation des hologrammes. Ces deux personnes ont démontré beaucoup de respect envers mes oeuvres. Ces espaces d'exposition uniques au monde m'ont ravi et ont permis au public visiteur d'apprécier l'art holographique à sa juste valeur.

De plus, j'ai été fort étonnée d'apprendre « qu'il faut pouvoir circuler autour d'un hologramme pour en apprécier l'ingéniosité »,

cette circonstance ne s'appliquant pas aux hologrammes présentés au Musée du Québec.

Marie-Andrée Cossette  
Québec, 19 septembre 1991

## Le drame du Québec

MONSIEUR Crelinsten je termine la lecture de votre article publié dans LE DEVOIR du 24 septembre, en écho à la saluosité que Mordecai Richler a commise dans la dernière livraison du *New Yorker*.

En fait, cette lecture, je la termine de peine et de misère, tant votre commentaire me pétrifie d'indignation. En effet, j'y relève notamment que Richler « mentionne avec raison » ou qu'il « vise un objectif utile » et qu'il « rappelle avec justesse » ou encore que la controverse qu'il soulève « reste utile et instructive », etc.

Ainsi, dans le tas d'immondices qu'il déverse sur les Québécois francophones, vous êtes efforcé de trouver des éléments positifs. J'ignore s'il faudrait vous en être reconnaissant, mais je constate que vous êtes conforté dans votre vision du Québec. Pour ma part, je suis inquiet.

Inquiet de voir le porte-parole du Congrès juif canadien minimiser la gravité d'une vicieuse attaque contre le Québec et la majorité de ses citoyens. Oh, vous le tancez bien un peu, monsieur Richler, et pour la forme vous ne manquez pas de signaler quelques vérités qu'il aurait dû mentionner pour un meilleur équilibre analytique (sic). Toutefois, le ton est si conciliant qu'il en devient suspect.

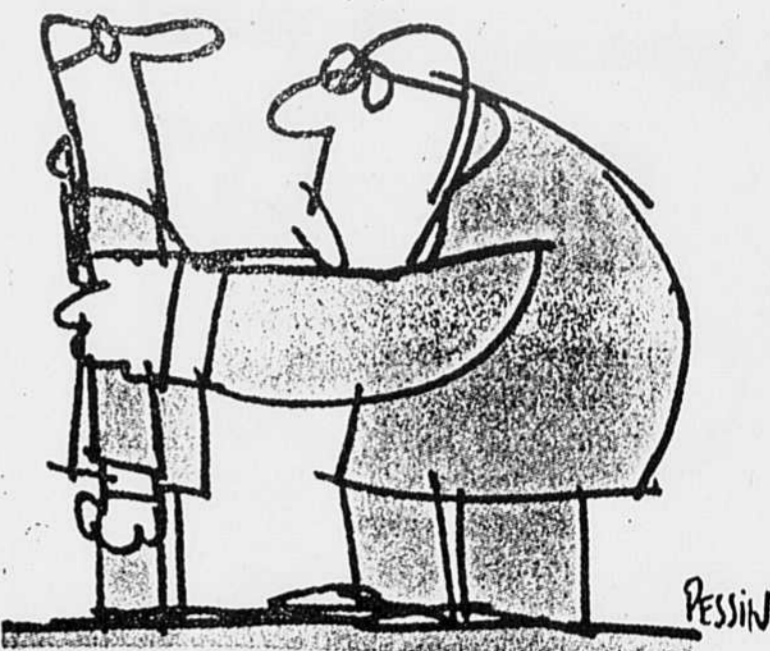
Mais au fond, faut-il vraiment s'étonner d'une pareille attitude de la part de quelqu'un qui parle du *drame du Québec* ? Que tentez-vous donc de faire là, monsieur, si ce n'est de répandre, en l'accréditant, cette notion que les minorités québécoises vivent un drame, subissent une tragédie humaine. Il n'en est rien, et vous le savez.

Aussi, votre procédé est-il insidieux, pernicieux et, à ce titre, tout à fait digne de... Mordecai Richler.

Du Congrès juif canadien (région du Québec), on se serait attendu à une vigoureuse dénonciation de son article dans le *New Yorker*. Rien de tel, mais presque un aval. Nous savons désormais à quelle enseigne loge le Conseil

Gabriel Lemire  
Montréal, 25 septembre 1991

CROIS-MOI, LA FONCTION PUBLIQUE EST ENCORE PORTEUSE DE GRANDES JOIES!



Pessin

LE MONDE

## Ariane Émond

## Blague à part

DIMANCHE 6 octobre. Sur la rivière du Diable dans les Laurentides, perdu dans ses pensées, un homme pagaie en essayant de ne pas faire de vagues. Ce n'est pas son genre, lui qui vient de faire sauter une grenade dans la mare aux canards, mais il s'y emploie. Pour parler cinéma, disons que c'est un angle méconnu de sa personnalité.

D'ailleurs, le cameraman ne sait plus où donner du traveling tellement l'automne lui en met plein la vue et que ces premiers tours de manivelle sont excitants. Ce n'est pas tous les jours qu'on filme pareil monstre sacré, sur fond de feuilles d'érables rougeoyantes — cela va de soi.

Dans ce décor paisible, le silence monte comme une supplication. L'homme, un provocateur impénitent sur son déclin — encore adulé quoique le plus détestable politicien du pays — l'homme se tait et prend place devant l'objectif. Pierre Elliot Trudeau déploie sa superbe et débute au cinéma dans son panegyrique, déguisé en documentaire sur l'homme et l'oeuvre. Je ne crois pas au hasard.

Née dans la controverse, cette production (signée par le père des *Contes pour tous* (?) Rock Demers) a toutes les chances de sortir comme une giflette supplémentaire dans un an, si tout va bien. C'est à dire quand le Canada et le Québec, eux, seront au plus mal, si on continue de *garrocher* de l'huile sur le feu ou de se cantonner dans un dialogue de sourds, abêtissant, des deux côtés de l'Outaouais.

Si j'entends dire une autre fois que Pierre Elliot Trudeau est un grand homme, un politicien à l'intelligence peu commune, un bagarreur émérite qui a l'art de susciter des débats et de raviver les passions politiques, je hurle. Manipulateur oui. Fosseur de première classe oui. Agitateur sectaire oui. Rappelez-vous Meech, la campagne du non, la loi des mesures de guerre... L'homme ne s'enfarge pas dans les scrupules quand il veut faire peur au monde, comme les rois nègres ou les militaires assoiffés de pouvoir des républiques de bananes. Je m'en confesse, il m'arrive de croire que lui au pouvoir, Pierre Elliot Trudeau pourrait jongler avec la déportation d'indésirables...

SEULE consolation de la semaine, il s'en trouve moins pour couvrir ses frasques débilittantes, éclaboussant le débat politique qui vient d'enclencher un autre *round*, — sauf Jean Chrétien qui balbutie et Gil Rémillard dont le sens de l'humour est plus aiguisé que la moyenne canadienne.

Je me répète. Je ne crois pas au hasard. Ni aux déclarations incendiaires faites en privé — merci ! Norman Webster de la *Gazette* — et semées à tout vent devant 350 personnes, majoritairement unilingues anglophones et jeunes présidents de compagnies canadiennes. Et leurs épouses... Des gens comme tant d'autres au Canada, qui en ont sans doute ras-le-coco des manoeuvres conservatrices pour amadouer les velléités de société distincte du Québec; des gens déjà enclins à penser, et à propager, que le Québec torture sa minorité anglophone à coups de lois linguistiques, et à croire que le spectre de l'intolérance (envers les autochtones, les immigrants, les juifs, etc...) rôde ici plus qu'ailleurs.

Lundi, j'ai conversé avec trois anglophones montréalais, inégalement représentatifs de cette communauté avec laquelle ils ne s'identifient pas toujours. Je les connais, je les fréquente et généralement nous parlons français, sauf avec Phillis, ma prof en titre.

Comme dirait Richard Desjardins, j'ai décidé « d'apprendre l'anglais, de l'apprendre pour de vraiaia... » Pas vraiment pour *faire un bon gars* de moi, mais surtout pour le plaisir de parfaire une deuxième langue, de mieux jouir de la culture anglophone et, peut-être, travailler en anglais à l'occasion. Pour tout dire, je veux apprendre une troisième langue, idéalement l'espagnol; et une quatrième, l'italien. Par coquetterie. Et parce que je parle, déjà, abondamment avec mes mains.

UN PROGRAMME de 15 ans, quel optimisme ! pour arriver, je l'espère, à passer d'une langue à l'autre avec un minimum d'élégance. À ce moment-là, il me restera au moins 20 ans pour les pratiquer en chassé-croisé, si je tiens jusqu'à 75 ans. Et, s'il m'arrive de commenter le débat public jusqu'à un âge respectable,

j'espère ne pas souffrir d'incontinence oratoire. C'est très énervant pour les autres.

Revenons à Phillis. Partie étudier en Ontario à la fin des années 60, elle en est revenue, trois ans plus tard, persuadée « que le Canada ne méritait pas le Québec », et vote PQ à deux reprises « parce que René Lévesque donnait le goût d'être fier d'être Québécois, ce qui n'est pas le cas de Parizeau, ni de Bourassa. En 1976, le sentiment anti-anglais était normal. » Les *speak white* qu'elle a abondamment entendus dans la bouche des WASP l'écoeurent toujours, elle la marginale, la juive non pratiquante, que les valeurs économistes désespèrent.



Timide, Phillis Klaiman s'exprime laborieusement en français même si elle est née à Montréal, et a vécu à Paris. « Longtemps trop orgueilleuse pour mal parler français », avoue la prof de langue seconde. « Et, quand j'habitais le Plateau dans les années 80, les francophones me parlaient anglais dès mon premier mot hésitant ! » Même si elle ne vivrait pas ailleurs, Phillis s'inquiète des préjugés qu'elle entend chez les francophones face aux immigrants, ses principaux élèves. Elle craint qu'ils ne soient les boucs émissaires d'un sentiment d'infériorité qu'habite encore les francophones, noyés dans ce continent. Parfois remise sèchement à sa place de minoritaire au Québec, elle se demande « si l'ambiance n'a pas commencé à se dégrader... » Phillis ne veut pas d'un Québec souverain anti-anglo, anti-immigrants, anti quelque chose. Dans le discours actuel, elle cherche les arguments pour et ne les trouve pas.

Lorne Huston enseigne aussi, mais en sociologie au cégep Édouard-Montpetit. Albertain de naissance, il a choisi le Québec en 68 pour le plaisir de vivre dans une autre langue et de regarder l'histoire « d'un autre point de vue que celui des anglo-saxons qui domine le monde depuis 200 ans ». Au Québec, tout n'est pas coulé dans le béton, dit-il, « on a encore des velléités de questionnement social et changer quelque chose est possible ». Huston vit, écrit et travaille en français. Il a coché oui au référendum et referait sans doute de même si l'occasion se présente « même si je suis en colère contre les souverainistes. Ils se sont cantonnés dans leur rôle de vierges offensées depuis 10 ans. C'est malhonnête et inutile. Il est temps qu'on nous propose de regarder en face de quoi aurait l'air un Québec souverain. » Sent-il monter un vent d'intolérance ? « Non. Mais, les Québécois réalisent que la vie est plus complexe que prévue. Jamais plus ils ne vivront entre eux : ils doivent désormais composer avec les immigrants, les Américains... Quand on est majoritaire, on a des responsabilités, ironisa-t-il ! La question qui se pose : Comment allons-nous nous y prendre pour nous faire respecter. »

Kevin Dougherty, journaliste au *Financial Post*, est découragé par le semblant de discours constitutionnel qui frise le ridicule et la mauvaise foi.

« AU RYTHME où vont les choses, je pourrais démentir et revenir au tournant du siècle sans que la question n'ait été résolue. Parfois, je rêve qu'on me faxe : 'C'est réglé !' Et qu'on passe, enfin, aux vrais problèmes qui stagnent à cause du débat poisseux. » Né à Sault Ste-Marie, élevé à Montréal et vivant à l'est du Plateau — scandalisant ses amis anglophones qui l'ont mis en garde de ne pas pouvoir trouver facilement le *New York Times* — Kevin pense que la situation n'est sans doute pas suffisamment inconfortable. « On ne souffre pas trop, on paie un peu cher mais l'urgence d'en finir n'est pas là. Mon scénario ? Bourassa fera sans doute un référendum sur les offres que les Québécois risquent d'accepter. Peu de temps après, le PQ prendra le pouvoir lié par une nouvelle constitution canadienne, entérinée par plus de la moitié des gens ». J'ai ri à gorge déployée mais, au fond, j'ai peur qu'il n'ait raison.